

PANAMA– Rédaction du communiqué du GAC - Séance 3  
Mercredi 27 juin 2018 – 17h00 à 18h30 EST  
ICANN62 | Panama City, Panama

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Bonjour, merci de votre patience. On s’excuse du retard, mais nous allons donc commencer maintenant la séance. Tom, s’il vous plaît.

TOM DALE : Merci Manal. Je vais reprendre le communiqué dès le début et signaler les changements faits depuis la première lecture. On va le faire comme d’habitude. OK ?

L’introduction. On a ajouté quelque chose dans la section ayant trait aux séances intercommunautaires, qui dit les membres du GAC ayant participé dans les séances intercommunautaires pertinentes programmées dans le cadre de la réunion 62 de l’ICANN, y compris les séances RGPD WHOIS, avec le rôle clé de politiques publiques et d’approche positive du GAC. Ceci c’est pour refléter ce que l’Iran a dit et les séances de travail de la piste de travail 5 sur l’EPDP des procédures pour les séries ultérieures de nouveaux gTLD, selon l’a suggéré l’Argentine. Je vais faire une pause ici. Nous continuons- pardonne ?

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d’un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu’elle soit incomplète ou qu’il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier, mais pas comme registre faisant autorité.*

---

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Les États-Unis ?

ÉTATS-UNIS : Je ne sais pas si c'est le moment de présenter les doutes, Manal.

TOM DALE : Oui. C'est le moment.

ÉTATS-UNIS : Le texte qui est entre parenthèses, cela indique quelque chose qui était signalé. Et je ne dis pas que ce ne soit pas exact, mais je ne vois pas quelle est l'idée d'inclure ceci, parce que pourquoi il faut inclure quelque chose-là ?

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Kavouss s'il vous plaît. L'Iran.

IRAN : Je ne comprends pas quelle est l'inquiétude. Parce que c'est ce que l'on a entendu hier. On a participé aux séances intercommunautaires, on a débattu telle et telle chose, et on dit lors de ces réunions- c'est-à-dire, on dit ou leur rôle clé au lieu de « in which ». On dit, eh bien, le rôle dans lequel le rôle du GAC

---

concernant les politiques publiques a été reconnu. On peut mettre rôle-clé ou quoi que ce soit, mais on n'a pas besoin de la parenthèse. Et alors dans lesquelles le rôle-clé du GAC concernant les politiques- les questions relatives à la politique publique liée au RGPD. Changer là, c'est-à-dire changer un peu la rédaction en anglais, et après RGPD, « et l'EPDP associé ». C'est bien comme ça ?

Et la piste de travail 5, c'est quelque chose de différent ; peut-être qu'on pourrait mettre A et B, je ne sais pas. Y compris A) les séances du RGPD du WHOIS, et B) les séances de travail de la piste de travail 5. Je pense à dire « la nouvelle série ou la série ultérieure des nouveaux gTLD » avec les nouvelles séries ou les séries ultérieures de nouveaux gTLD et leur piste de travail, en particulier la piste de travail 5.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Kavouss. Ici, on parle des séances intercommunautaires.

IRAN : Oui, tout le monde a reconnu dans les panels des séances intercommunautaires la fonction clé du GAC par rapport au RGPD et aussi le besoin de notre participation active dans le processus. C'est ça qui a été reconnu.

---

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Ici, on informe qu'il y a une participation active du GAC dans les séances intercommunautaires et on ne rentre pas dans le détail.

IRAN : Mais après ça, ce que je dis, c'est que l'on inclut qu'elle a été reconnue. Alors, en conséquence, la participation active du GAC dans le processus de l'EPDP a été signalée plus en détail. C'est ce qui s'est passé hier. Les membres du panel ont corrigé le commentaire et personne n'a douté du rôle actif et de la participation du GAC dans le RGPD. Je ne comprends pas quelle est la préoccupation.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Merci Kavouss. Peut-être la préoccupation est de dire que ceci est reconnu par toute la communauté. Et nous-

IRAN : Nous avons expliqué ou nous exprimons ce que la communauté nous a dit.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Bon. On a entendu le panel.

---

IRAN : Bon. OK. On parle du panel ; aucun problème.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Alors le Royaume-Uni, s'il vous plaît.

ROYAUME-UNI : Merci, Madame la Présidente. Paul Blaker. Je crois que nous comprenons la bonne intention de la suggestion ici présentée, mais ce qui nous préoccupe concerne d'autres aspects. Nous savons quel est le rôle du GAC. Si on commence un commentaire, alors on peut suggérer que notre rôle est plus significatif dans certaines séances intercommunautaires, un peu moins dans d'autres ou on peut voir ceci comme un commentaire dans d'autres communautés de l'ICANN. Je crois qu'il faut être prudent et éviter d'ouvrir le débat sur notre rôle à nous. Comme vous l'avez bien dit, on essaie de refléter simplement que nous avons participé de ces conversations, et il faudrait éviter d'ouvrir le débat sur d'autres questions liées à notre rôle. Merci.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Merci le Royaume-Uni. Kavouss, si vous êtes d'accord, en fait, je crois qu'il faut mentionner que nous avons participé à la séance

---

activement, et tout ce qui a trait au fond de la question soit inclus dans l'avis. Alors là, oui. On exprime nos opinions.

IRAN : Alors si vous pouvez suggérer ce que vous voulez mettre après WHOIS parce qu'on veut mettre l'accent sur la base duquel le rôle du GAC y a participé activement dans les processus RGPD et l'EPDP est nécessaire ou je ne sais pas. Si vous n'êtes pas d'accord, bon. Si vous n'êtes pas d'accord, faites une proposition concrète.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Si j'ai bien compris, l'idée c'est d'éliminer ce qui en bleu ; mettre un point à la ligne après WHOIS, ou une virgule, et parler ensuite de la piste de travail 5.

IRAN : Effacer quoi, s'il vous plaît ?

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Pouvez-vous marquer ce que l'on propose d'effacer ?

IRAN : Je ne suis pas d'accord parce que ce groupe a dit ça qu'il faut

---

participer des activités du RGPD et des processus associés au RGPD. Dans ce cas, l'EPDP. Et sinon, pourquoi on dit qu'on participe dans les séances intercommunautaires ?

PRÉSIDENTE ISMAÏL : C'est ce que nous faisons d'habitude dans d'autres communiqués. Ce que nous faisons, c'est mentionner notre participation active au cours des séances intercommunautaires. Mais on ne dit rien d'autre, parce que si on le faisait, c'est-à-dire on parle de nos propres réunions à nous, mais on ne parle pas au nom des séances intercommunautaires.

IRAN : Non. Alors je crois que ceci a été mal interprété en croyant qu'on parlait en leur nom aussi. Si l'on inclut le RGPD, les processus associés de l'EPDP, il est nécessaire que le GAC participe à ce processus de manière efficace et active. Alors, après ça on peut mettre un point à la ligne et ajouter ce que je viens de dire.

Alors on va dissocier cette partie de la délibération parce qu'il faut mentionner que nous participons activement, à moins qu'il y en ait d'autres qui pensent que nous ne devons pas participer et les premiers qui ont dit qu'ils allaient participer dans le nom d'autrui.

---

PRÉSIDENTE ISMAÏL :           Merci Kavouss. Je crois que l'on est tous d'accord de mettre l'accent sur la participation active du GAC. Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI :                   Paul Blaker au micro au nom du Royaume-Uni. Je suis tout à fait d'accord avec l'Iran du fait qu'il y a des questions de politique publique extrêmement importantes sur la discussion du RGPD et du WHOIS, et le GAC doit jouer un rôle actif dans ces discussions.

La question est de savoir où le mettre dans le texte. Peut-être qu'on pourrait le refléter dans le texte qui fait allusion au RGPD qu'il y a un peu après et laisser ce texte en nous basant sur les faits comme une note.

PRÉSIDENTE ISMAÏL :           Merci ; les États-Unis.

ÉTATS-UNIS :                   Je suis d'accord avec le Royaume-Uni.

PRÉSIDENTE ISMAÏL :           Merci. Alors on va maintenir ce texte, et peut-être qu'on pourra l'insérer plus loin dans le texte, dans un site plus approprié.

---

IRAN : C'est-à-dire, je crois que c'est mieux que ce texte soit lu ici, là où les gens puissent le voir. Vous pouvez passer au RGPD et insérer ce paragraphe qui fait référence aux besoins de la participation active du GAC dans le processus de RGPD et dans le cours d'action associé requis pour la préparation de l'EPDP. Si vous passez dans cette section et vous mettez cette phrase-là avant de l'oublier, j'en serais très reconnaissant.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : On prend note ici parce que ce n'est pas un document Word. On essaie- c'est-à-dire, notre méthode de travail a changé. Alors je vous prie d'être patient.

IRAN : Je ne comprends pas pourquoi on ne mentionne que la séance de travail de la piste de travail 6 étant donné qu'on a eu des séances de travail sur les séries ultérieures des nouveaux gTLD. Si vous voulez ajouter « activité particulière de la piste de travail 5 », c'est bien, mais il ne faudrait pas la séparer de tout le reste des pistes de travail. Parce que les pistes de travail 1 à 4 ont traité la nouvelle série de nouveaux gTLD.

---

TOM DALE : Si vous me permettez, je vais vous expliquer. Ceci a été inclus à la demande de l'Argentine, à la demande d'Olga. Il y a eu des séances intercommunautaires ouvertes et pas des pistes de travail ; les pistes de travail 1 à 4 n'étaient pas des séances intercommunautaires. Par contre, pour la piste de travail, oui, c'était le cas. Alors il s'agit de séances intercommunautaires ouvertes, d'où elles ont été incluses ici. Voilà pourquoi il y a que la piste de travail 5 ici. Mais à vous de décider si on la laisse ou pas.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Merci. Alors on continue. Allons-y.

TOM DALE : La section affichée en bleu, c'est-à-dire c'est un nouveau texte demandé par les membres du GAC. Le GAC a reçu des rapports des unités constitutives de la propriété intellectuelle et des affaires commerciales de la GNSO sur leur travail sur l'accès et l'accréditation des parties contractantes de la GNSO sur les aspects pratiques de la spécification temporaire du RGPD et l'ICANN par rapport au modèle d'accès unifié. Il y a des documents supplémentaires à propos du WHOIS. Et pour être honnête, je ne sais pas pourquoi on a inclus ça ici. Le personnel pourra peut-être m'aider ?

---

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Oui, une seconde Kavouss. On va entendre l'explication du représentant du personnel pour voir d'où on a sorti ce texte, puis après je vous passe la parole.

TOM DALE : Je m'excuse ; on vient de me le préciser. Le document correspond à un rapport du PSWG, l'Union européenne, les États-Unis et d'autres parties intéressées. C'est un rapport sur le RGPD et les activités y afférentes. Et le PSWG n'a pas participé. C'est un rapport qui ne fait pas partie de l'avis du GAC. Le GAC a beaucoup débattu et abordé l'accès aux données non publiques ainsi que le leadership montré par l'ICANN pour avoir un cadre de discussion sur un nouveau modèle d'accès. L'ICANN joue un rôle important pour assurer qu'il y ait un processus clair et bien coordonné dans la discussion. Le GAC a signalé l'impact négatif du manque d'action portant sur les données non publiques - le WHOIS assure différents groupes d'utilisateurs - et a exprimé le souhait pour avoir un accès cohérent. Le GAC travaillera avec l'ICANN et donnera des commentaires détaillés sur le modèle d'accès unifié dès que possible après l'ICANN62. Le GAC pense que les solutions doivent être mises en place dès qu'elles seront disponibles, alors je crois que ceci fait partie du rapport et pas de l'avis.

---

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Des commentaires à cet égard ? Je crois qu'à un moment donné, on a été d'accord pour recevoir l'initiative de la part de l'ICANN. Et on a fait la proposition du modèle très rapidement. Je ne sais pas si on peut ajouter cette petite phrase quelque part. Je crois que l'on a été d'accord de recevoir, de saluer l'initiative de l'ICANN et la vitesse de la proposition d'accès unifié.

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci Manal. Il y a une phrase, si vous revenez en arrière, qui dit « Le GAC a salué les efforts et le leadership de l'ICANN dans la proposition d'un cadre pour guider les débats ». Je crois que cela fait référence à ce que vous venez de signaler.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Oui voilà. Pardon. Je ne l'avais pas vu. Iran.

IRAN : J'ai un doute. « Le leadership proposé par l'ICANN pour avoir un cadre de discussion de nouveaux modèles d'accès ». De quoi parle-t-on ? La spécification temporaire ? De quoi on parle ? Du leadership démontré par l'ICANN pour proposer un cadre pour les discussions du nouveau modèle d'accès. Cela fait partie de la

---

spécification temporaire ou pas ?

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Le modèle d'accès unifié.

IRAN : Et pourquoi on parle de leadership, etc.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Parce que c'était une question de préoccupation pour le GAC. On l'a mentionné à plusieurs reprises. Ils ont vite répondu cette fois-ci, et ils ont proposé rapidement quelque chose pour le soumettre à notre considération.

IRAN : Je suggère de remplacer le mot leadership par cours d'action adopté par l'ICANN.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Les États-Unis vous souhaitez prendre la parole ? Non ? D'accord. Donc on remplace leadership par cours d'action pris par l'ICANN.

---

IRAN : Cours d'action concernant le nouveau modèle d'accès.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Mais cela change la signification. Nous voulions tout juste reconnaître l'initiative prise par l'ICANN. Maintenant, on est en train d'effacer le mot ICANN. On voulait reconnaître la rapidité avec laquelle ils avaient répondu aux inquiétudes du GAC. Et cela dans le contexte du modèle d'accès. S'il vous plaît Kavouss.

IRAN : Je n'ai pas de problème pour reconnaître qui que ce soit ; on peut jeter des fleurs si vous voulez. Ce que je veux, c'est mettre un point à la ligne après « données ». Donc reconnaître ; correction donc « pris concernant le nouveau modèle d'accès ». Point. Et effacer le reste. Et on garde reconnaître.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Pouvez-vous parler dans le micro s'il vous plaît, Kavouss ?

IRAN : Donc ainsi qu'on garde « cours d'action pris », il faut donc effacer « leadership montré par l'ICANN, etc., » et on met alors « sur le nouveau modèle d'action ».

---

PRÉSIDENTE ISMAÏL :           Donc le cours d'action pris par qui ?

IRAN :                               Par ICANN concernant le nouveau modèle d'action et là, point à la ligne. Concernant donc le nouveau modèle d'accès.

PRÉSIDENTE ISMAÏL :           Cathrin, s'il vous plaît.

COMMISSION EUROPÉENNE :       Je voulais dire que cela change beaucoup ce que nous voulons dire. Nous voulons refléter les différentes discussions que nous avons eues par rapport à ces questions. Il y a eu deux aspects sur lesquels on a mis l'accent. D'un côté, on salue le modèle d'accès unifié. Et deuxièmement, nous avons pu constater qu'il ne fournit pas encore un modèle, mais plutôt un cadre pour les discussions. Voilà les deux points que nous essayons de transmettre dans cette phrase. Et il y a une différence entre reconnaître et saluer ; saluer, c'est plus positif. Et c'est cela que l'on veut dire dans cette phrase. Je pense qu'on perd ces deux aspects dans la phrase modifiée et cela ne reflète pas de manière exacte les discussions que nous avons eues et que nous essayons de transmettre ici.

---

PRÉSIDENTE ISMAÏL :           Merci Cathrin. Je pense que cela correspond à notre idée d’avoir un esprit positif sur lequel nous étions tombés d’accord il y a quelque temps.

IRAN :                                Pour ce qui est de discussions, je n’ai pas de problème pour parler de discussion ; ce que je ne veux pas, c’est le terme leadership.

PRÉSIDENTE ISMAÏL :           Alors c’est leadership- pardon, Cathrin.

COMMISSION EUROPÉENNE :       Est-ce qu’on pourrait parler d’initiative, peut-être ?  
Initiative montrée par l’ICANN.

PRÉSIDENTE ISMAÏL :           Est-ce que, Kavouss, est-ce que initiative au lieu de leadership ?  
Est-ce qu’on peut remplacer leadership par le mot initiative ?

IRAN :                                Il me faut la phrase complète.

---

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Nous avons donc compris quelle est votre inquiétude. Nous pouvons peut-être rédiger la phrase pour voir ce que ça donne. Est-ce que cela vous convient ?

IRAN : Oui, quand vous montrerez la version modifiée, je vous donnerai mes commentaires.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Merci. Nous allons donc poursuivre la lecture.

TOM DALE : Il n'y a pas eu de commentaires ou- pardon, il n'y a pas eu de changement dans la première partie sur les membres du GAC et les questions internes ; pas de modification pour ce qui est du groupe sur les droits de l'homme. Il y a eu un texte qui était apporté ici par le groupe de travail sur la participation au NomCom. Ce texte a été suggéré par l'Argentine qui est présidente de ce groupe. Le groupe de travail a présenté au GAC les critères du GAC pour le NomCom. Le texte a été analysé en plénière pour arriver à un accord sur une version finale. Cette séance plénière est programmée pour demain. Olga peut me corriger si je me trompe.

---

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Cette réunion donc aura lieu demain. Mais puisque nous travaillons déjà au communiqué aujourd'hui, nous essayons de refléter cette réunion qui aura lieu demain d'ores et déjà dans le communiqué. De toute façon, le communiqué ne sera pas publié jusqu'à demain, donc ce sera un fait accompli demain.

IRAN : Pouvons-nous revenir au RGPD et modifier la phrase avant de continuer à avancer ? Parce que sinon, on va oublier ce que j'ai proposé. Merci.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Voyons si j'ai bien compris ; est-ce qu'on fait les modifications nous, ou c'est le personnel qui va apporter les modifications ? Non. Nous. D'accord. Très bien.

Alors nous allons revenir en arrière. Le GAC salue les efforts faits par la communauté pour traiter la question de l'accès aux données non publiques du WHOIS et salue- désolée.

Fabien, ce qu'on voit là comme étant Fabien, c'est vous, Tom ? Ah d'accord.

Donc on avait dit « et salue l'initiative prise par l'ICANN pour proposer ». Kavouss, nous essayons de reformuler la phrase et ensuite on va en discuter.

---

IRAN : Nous n'allons pas reconnaître et saluer. Il faut donc effacer « the » en anglais avant le mot « reconnaître ».

PRÉSIDENTE ISMAÏL : La suggestion était d'effacer « acknowledge », reconnaître en anglais, et remplacer le terme par « saluer » pour être plus positif. Et vous avez dit que votre seule préoccupation, c'était le mot « leadership ». Nous changeons leadership, nous le remplaçons par initiative.

IRAN : Nous saluons le cours d'action. Nous- l'article « the » en anglais, il faut l'effacer.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Le GAC salue les efforts faits par la communauté pour traiter la question de l'accès aux données WHOIS non publiques, ainsi que l'initiative prise par l'ICANN ou l'initiative de l'ICANN pour proposer. Puis on laisse le reste de la phrase telle quelle. Est-ce que Cathrin c'est ce que vous aviez proposé ?

IRAN : Il faudrait donc effacer. Voilà. Cette partie du texte. Pour

---

proposer un cadre.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Est-ce que cela convient à tout le monde ?

COMMISSION EUROPÉENNE : Oui, je suggère d'ajouter un verbe après initiative. Initiative prise par l'ICANN. Je pense qu'il y a un verbe qui manque, là.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Pouvons-nous continuer ? Très bien. Donc Tom, vous avez la parole.

TOM DALE : Nous avons lu la partie correspondant au NomCom. Il n'y a pas eu de commentaires par rapport à cela.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Comme je l'ai dit, cette réunion aura lieu demain. Nous avons donc ajouté ce texte pour pouvoir finir la rédaction du communiqué aujourd'hui, mais de toute façon le communiqué ne sera pas publié jusqu'à demain. Nous pouvons continuer.

---

**TOM DALE :** Il y a un texte nouveau qui a été ajouté pour ce qui est du groupe de travail sur les régions faiblement desservies, qui dit, « depuis l'ICANN61, le groupe de travail a complété un atelier de renforcement de capacités, au Sénégal, en mai 2018, et son huitième atelier pendant la réunion à Panama. Les ateliers ont été bien accueillis par les participants. Le groupe de travail finalise le rapport d'évaluation préliminaire sur les initiatives de renforcement de capacités qui sera présenté pendant la réunion intergouvernementale à Barcelone en octobre 2018. Le groupe de travail a remercié le PDG et le Conseil d'administration de l'ICANN pour leur soutien continu. Le groupe de travail a remercié également tous les autres départements concernés par ce programme. Finalement, si le groupe de travail souhaite remercier les organisations de soutien et comités consultatifs de l'ICANN et toutes les autres parties prenantes qui ont apporté des ressources et ont permis aux membres d'être présents pendant les ateliers.

**IRAN :** La dernière partie, je pense qu'au lieu de « présenter », on pourrait dire qui ont « assisté ».

**PRÉSIDENTE ISMAÏL :** Je pense qu'ici on parle des orateurs qui ont fait les

---

présentations. Est-ce que c'est bien ça ? Oui je vois qu'il y a Pua qui acquiesce. L'intention était de reconnaître la participation des orateurs des différents SO et AC qui ont donc fait les présentations pendant cet atelier de renforcement de capacités.

IRAN : Je pense qu'il faut parler de contribuer ou d'assister, mais non pas parler de présenter. Parce que quand on présente, on présente quelque chose. Qui a contribué aux activités de l'atelier ?

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Contribuer ? Est-ce que vous êtes d'accord pour changer ? Pua ? Je vois que Pua acquiesce. Très bien. Au lieu de présenter, alors contribuer pendant les ateliers. Contribuer aux ateliers. Très bien. L'un de, s'il vous plaît.

INDE : Je pense que dans l'avant-dernière ligne, on parle de toutes les parties prenantes d'avoir contribué des ressources- leurs ressources ; leurs ressources au lieu de ressources. Oui je pense qu'on peut le laisser comme ça.

---

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Oui j'allais vous demander cela. Est-ce que vous êtes d'accord, Pua ? Très bien. Pouvons-nous passer au paragraphe suivant ?

TOM DALE : Ensuite, la section par rapport au BGRI n'a pas changé par rapport à ma première lecture, pour ce qui est du secrétariat indépendant. Rien n'a changé. À la demande du GAC, nous avons ajouté des informations concernant les élections du GAC, qui disent, pendant la séance d'ouverture de l'ICANN, le personnel de soutien du GAC a informé les membres que, pendant l'ICANN62, le cycle d'élection commencera. Ces élections sont ouvertes pour pourvoir aux postes de président du GAC et de vice-président du GAC pour des mandats de deux années et de une année respectivement à partir du 27 juin 2018. La période de nomination sera ouverte jusqu'au 5 septembre 2018.

IRAN : IL y a un problème de majuscule et puis « ont informé les membres ».

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Très bien. On a pris note de vos remarques « informer » au lieu de « alerter ». La Suisse s'il vous plaît.

---

SUISSE : Jorge Cancio pour les enregistrements. Pour essayer d'être bref, ce serait suffisant si l'on disait que la réunion ICANN62, au Panama, marque le début du cycle d'élection des membres de la direction du GAC.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Est-ce que vous êtes d'accord ? Le reste est d'accord pour faire cette modification. Pouvons-nous continuer ?

TOM DALE : Prochaine section, divers. Un certain nombre de membres ont travaillé pendant la pause pour ajouter une nouvelle section concernant le renforcement de la responsabilité de l'ICANN. Le Brésil, le Canada et d'autres membres ont travaillé à ce texte qui dit la chose suivante : le GAC note la conclusion du travail du CCWG sur le renforcement de la responsabilité de l'ICANN et exprime sa reconnaissance à tous ceux qui ont participé. Le GAC réitère son soutien en faveur d'un modèle, d'un processus multipartite ouvert dans lequel les recommandations ont été développées. Le GAC examinera le rapport final des recommandations. Et certains membres ont réitéré leurs inquiétudes concernant le rapport du sous-groupe sur la juridiction. Ces membres considèrent que les objectifs établis

---

pour la piste de travail 2 ne sont pas respectés. Et certains membres du GAC ont salué les recommandations sur la juridiction et ont insisté sur l'importance pour l'industrie d'avoir des options, y compris en ce qui concerne les contrats avec l'ICANN. Pour ce qui est de la juridiction, les membres du GAC prennent note et reconnaissent le travail qui a été fait. Le GAC dans son interaction en face à face avec le Conseil d'administration de l'ICANN a demandé aux membres du Conseil s'ils seraient prêts à identifier des options pour continuer la discussion sur les aspects concernant la juridiction de l'ICANN, qui ne seront pas résolus par le CCWG-Responsabilité. Le Conseil a répondu qu'il n'est pas en mesure de répondre à cette question avant de recevoir les recommandations finales du CCWG après discussion et décision par les organisations signataires de la charte du groupe.

Kavouss.

IRAN :

« N'est pas en mesure ». Il y a une petite erreur en anglais. « N'est pas en mesure de répondre à cette question avant », il y a une petite erreur au niveau de l'anglais.

---

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Est-ce qu'il nous faut le point d'interrogation après « le travail de la piste de travail 2 » ? Très bien. Des commentaires ? Le Brésil, s'il vous plaît.

BRÉSIL :

J'ai deux commentaires.

Dans la première partie, je propose de répéter le texte adopté à San Juan parce qu'on va signaler la même chose. Je crois que la position est la même, alors peut-être pourrait-on mettre quelque chose aujourd'hui et demain le réviser après les délibérations.

Pour ce qui a trait à ce que l'on a parlé avec le Conseil d'administration, en premier lieu, le Conseil a répondu qu'il n'était pas en position de répondre avant de recevoir les recommandations finales. Mais ce que je suggère, c'est que le Conseil doit commencer à considérer cela, ainsi que le GAC. Les délibérations sont là ; les débats ont lieu. Et je crois qu'une partie d'autres solutions peut aider au processus de révision de la part des unités constitutives. Comme le GAC, ma délégation ainsi que d'autres, eh bien, la question sera toujours là. On va voir si le GAC va réviser la question ou pas. Et si on a une idée d'aborder cette question, c'est-à-dire proposer une autre voie, je ne sais pas. Il faudrait faire cela au cours de la révision du

---

rapport. Pas après. Voilà la raison pour laquelle on a présenté cela au Conseil d'administration. Si je pouvais rédiger un texte, je crois que pour l'instant, ça suffit. Il y a une question. On peut peut-être y répondre. C'est un peu prématuré, n'est-ce pas ?  
Merci.

PRÉSIDENTE ISMAÏL :           Merci le Brésil ; l'Iran s'il vous plaît.

IRAN :                               Je suggère que la dernière partie après « le CCWG », là, ajouter, compte tenu des commentaires reçus ou des commentaires effectués par les organisations membres à cet égard. Je crois que c'est important. Non seulement l'adoption, mais aussi il y a des commentaires. Peut-être il y a des commentaires quelque part, donc on en tient compte des commentaires reçus des organisations membres. Le commentaire peut être une adaptation, une révision supplémentaire, quelque chose qui soit plus en lien avec le processus. Merci.

PRÉSIDENTE ISMAÏL :           Merci l'Iran. C'est le Brésil qui parle.

---

BRÉSIL :

Pardon, mais je ne suis pas d'accord avec Kavouss. On ne peut pas changer ce que le Conseil a dit. Il faut réviser ce qu'ils ont dit et le refléter ici. Après cette phrase, on pourrait peut-être ajouter une phrase disant que certains membres du GAC ont suggéré de réfléchir sur la question dès que possible. On est dans le processus de débats des organisations membres. L'idée c'est qu'il ne faut pas attendre pour prendre une décision parce que, notamment dans le cas du GAC, l'inquiétude serait comment faire face à tout cela. C'est bien de penser avant que rien ne se passe. Je peux proposer un texte si vous voulez. Nous pouvons avancer alors que j'essaie de rédiger quelque chose d'approprié.

PRÉSIDENTE ISMAÏL :

OK. Nous attendons donc le texte du Brésil. Et d'après ce que je comprends, c'est-à-dire, on parle d'un texte très similaire au texte initial. Il faudrait donc être sûr que le Conseil d'administration ait compris ce que vous venez de dire, parce que pendant la séance dont on parle, j'ai compris autre chose. Ce que j'ai compris a trait à ce qui a été montré au tout début sur l'écran. On pourrait peut-être parler de l'intention originelle du remue-ménage ou de la question, et puis par la suite voir si cela a été bien communiqué au Conseil. Je ne sais pas qui a mal compris, mais je veux être sûre. Alors nous attendons ce texte. Trinité-et-Tobago.

---

TRINITÉ-ET-TOBAGO :       Merci Manal. Il y a deux choses que je veux signaler.

Tout d’abord, je suis d’accord sur ce que l’on vient de dire et de laisser le texte tel qu’il était rédigé au début, mais le sens de ce qui a été parlé avec le Conseil d’administration. Mais je veux mentionner quelque chose par rapport à un mot dans la deuxième ligne où l’on parle du mot « already » en anglais. Déjà. Je ne sais pas si ce mot est nécessaire, à moins que l’on souhaite dire que l’on savait déjà. Mais, moi, je préfère l’éliminer directement. On ne veut pas transmettre une idée de temps.

PRÉSIDENTE ISMAÏL :       Merci Trinité-et-Tobago. Je crois que c’est sage ce que vous dites. Brésil, peut-on donc éliminer le mot « already », déjà à la deuxième ligne pour lire : le GAC dans son interaction avec le Conseil de l’ICANN a demandé aux membres du Conseil s’ils pourraient identifier des options ? OK. L’Iran.

IRAN :                           Je crois que dans la dernière partie de la ligne, lorsqu’on dit « après », ce n’est pas correct. Il faudrait dire « et après les délibérations et les décisions ».

---

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Je comprends ce que vous voulez dire, mais on est en train de changer le paragraphe. Alors on va attendre un tout petit peu. On va attendre le texte du Brésil sur cette partie. OK. Dès que nous l'aurons reçu, on pourra faire les changements nécessaires.

IRAN : Mais on a besoin de quelque chose du CCWG. CCWG et après quelque chose.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : OK. On prend note. On peut continuer.

TOM DALE : Merci Manal. Dans la section suivante, il y a une phrase supplémentaire qui reflète certaines des propositions effectuées par les membres du GAC. Le GAC a été informé par les coprésidents du PDP des séries ultérieures de nouveau gTLD, et a signalé que la considération du GAC du rapport initial pour les pistes de travail 1 à 4 qui sera publié prochainement demandera du temps. Et les discussions de temps peuvent se prolonger jusqu'à l'ICANN63. C'est difficile de couvrir quatre pistes de travail et une plénière avec des ressources limitées.

---

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Pourrais-je demander quelle est la plénière ? Quelle plénière ?

TOM DALE : Le PDP a un groupe qui se réunit en plénière, qui coordonne toutes les questions à traiter par les quatre ou cinq pistes de travail.

IRAN : Après la virgule de la troisième ligne, « demandera du temps et les discussions du GAC peuvent être prorogées jusqu'à l'ICANN63 ». Je ne comprends pas ce que ça veut dire. On dit que ce sera publié prochainement. Point. On va avoir besoin d'un temps. Les gens du groupe de travail ont dit qu'ils vont publier prochainement le rapport initial. Après « shortly » en anglais, point. Ça y est. On n'a pas besoin de- « cela va demander de temps ». Qu'est-ce qui va demander du sang ? On n'a pas besoin de ça.

TOM DALE : Voyons si je comprends ce que vous voulez dire. La considération du GAC du rapport initial va démarrer après la publication du rapport.

---

PRÉSIDENTE ISMAÏL : OK. Vous trouvez que c'est bien comme ça ? La Suisse. Vous avez demandé la parole ? Non. OK. Pardon. D'autres réflexions, d'autres commentaires ? L'Iran, allez-y.

IRAN : Merci Madame la Présidente. Je crois que la troisième ligne, après on dit que le GAC a signalé, la, il faudrait dire que le GAC a indiqué. C'est plus que signaler.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Merci.

TOM DALE : Merci Manal. La section suivante fait référence à la piste de travail 5 des noms géographiques. Il n'y a pas de modification.

La section suivante qui fait référence à la réunion gouvernementale de haut niveau n'a pas été modifiée non plus.

Puis on passe à la section qui correspond à l'avis consensuel du GAC au Conseil d'administration. Tout d'abord, le RGPD, le WHOIS. Le GAC considère qu'un modèle d'accès unifié est central pour fournir l'accès aux données WHOIS non publiques pour les utilisateurs à des fins légitimes. Cette question devrait être traitée comme une question d'urgence. En conséquence, le

---

GAC conseille le Conseil de prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que le développement de la mise en œuvre de l'accès unifié intégral appliqué à toutes les parties contractantes soit fait dès que possible. Deuxièmement, publier un rapport d'étape pour avant l'ICANN63. Voilà les fondements tel que le GAC l'a signalé ainsi que d'autres parties prenantes. L'accès à l'information du WHOIS est critique pour le respect des objectifs légitimes associés à la protection de l'intérêt public, y compris la cyber sécurité, l'application de la loi, la protection des consommateurs, la propriété intellectuelle.

Pour cela, il faut établir des mécanismes pour l'information non publique du WHOIS. Le GAC trouve que les exigences nécessaires ou existantes pour la spécification temporaire des parties contractantes doivent offrir un accès raisonnable à l'information non publique et est insuffisant pour protéger l'intérêt public.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Des commentaires sur ce paragraphe ? L'Iran.

IRAN : Merci Madame la Présidente. Je ne me souviens pas d'avoir entendu parler du modèle d'accès unifié intégral. On a parlé d'un accès unifié et fiable, pas intégral. Je ne me souviens pas d'avoir écouté cela. Accès unifié fiable.

---

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Je crois que le terme intégral a été mentionné à plusieurs reprises dans les interventions ici au GAC. Ce n'était pas la proposition de l'ICANN. Kavouss, allez-y.

IRAN : Je n'ai pas de problème si vous voulez le laisser là. Mais je crois qu'il faudrait ajouter le terme fiable. Accès unifié fiable.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : On peut remplacer intégral par fiable, ou laisser tous les deux. Cathrin ?

COMMISSION EUROPÉENNE : Oui merci. Au nom de la commission européenne, ce que nous avons voulu dire en utilisant le terme intégral, c'est qu'il faut s'assurer que le modèle d'accès englobe toutes les parties. Toutes les parties. Les quatre A en anglais qui ont été mentionnés. L'accréditation, l'authentification, l'accès et la responsabilité. Voilà. C'était le cadre pour ce processus. C'était ce que le mot intégral voulait dire dans ce contexte.

On est d'accord du fait que le processus doit être fiable. Alors je me demande s'il serait un adjectif applicable au modèle lui-

---

même. Je ne sais pas. On pourrait peut-être travailler davantage dans la rédaction parce que le modèle lui-même, c'est-à-dire on parle ici du modèle, et c'est le modèle qui doit être fiable. Je m'excuse de rentrer dans ce type de détail.

IRAN : Je n'ai aucun problème de maintenir le terme intégral. Je ne l'ai jamais entendu, mais il faudrait ajouter « et fiable » parce que l'on fait référence à plusieurs reprises. Steve DelBianco et d'autres ont mentionné plusieurs fois la fiabilité.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : La Commission européenne, vous êtes d'accord pour ajouter le mot « fiable » ? Alors, sur la base de ce que Kavouss a proposé, peut-être pourrait-on travailler un tout petit peu plus dans la rédaction. On va recevoir la même question du Conseil d'administration dans nos échanges ultérieurs à la publication du communiqué. Que voulons-nous dire par le terme intégral.

COMMISSION EUROPÉENNE : On a essayé de clarifier cela dans le fondement pour rentrer dans les détails plus tard.

---

PRÉSIDENTE ISMAÏL : L'Iran.

IRAN : Je crois que les membres du Conseil- c'est-à-dire qu'on a vu que quelques-uns ne se concentrent pas trop dans les fondements, mais plutôt dans le texte. Je me demande toujours si on a besoin du mot « intégral ». Fiable. Je crois qu'il suffit de dire le modèle d'accès unifié et fiable. Si vous voulez mettre le terme intégral, vous pouvez le faire dans les fondements.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Pour être honnête, Kavouss, je suis très sûre qu'ils lisent aussi les fondements. Peut-être, ils ne se focalisent pas dans la première partie du communiqué, mais dans notre avis, ils lisent les fondements. Alors ils lisent sans doute ça. Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Maintenant, je veux signaler- je veux être prudente d'inclure le mot fiable sans les autres adjectifs qualificatifs « prévisibles », etc., alors je préfère de laisser un modèle d'accès unifié intégral, et puis dans les fondements, rentrer dans le détail. Si on fait une liste d'adjectifs qualificatifs, on risque d'en sauter un adjectif important.

---

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Alors on est d'accord. On laisse « intégral » là. Et puis on ajoute dans le fondement le mot « fiable ».

IRAN : Au contraire, fiable dans le texte et intégral dans le fondement. Je ne suis pas d'accord avec les dernières propositions. Tous les experts ont mentionné la fiabilité. Ils ont même dit « obligatoire », mais je ne veux pas faire référence à ça. On n'est pas d'accord de laisser fiable dans le fondement. On peut mettre le terme intégral dans le fondement.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Je ne vais pas m'opposer à cela au plus tôt je ne suis pas en mesure d'être d'accord avec ça, parce qu'on a parlé plutôt d'un modèle unifié au-delà de la fiabilité.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Trinité-et-Tobago.

TRINITÉ-ET-TOBAGO : Merci. Je vais faire une observation simple. Je crois que le mot

---

intégral que l'on pourrait utiliser dans un langage normal, qui signifie tout selon le dictionnaire, alors si on met ce terme, ce terme englobe tous les autres. Alors, d'après ce que je comprends, intégral englobe tout le reste des termes que l'on a mentionnés.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : L'Iran.

IRAN : Merci de votre référence à la définition dans le dictionnaire. Je vous propose d'effacer tous les deux et laisser simplement le modèle unifié. Expliquez tout ce que vous voudrez dans les fondements.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Voilà. On a donc la proposition d'éliminer les deux termes. Cathrin, qu'en pensez-vous ?

COMMISSION EUROPÉENNE : Nous croyons que le terme intégral est très important parce que la question identifiée, c'est qu'il peut y avoir une situation où seulement la partie authentifiée soit tenue en compte. Et les utilisateurs, c'est-à-dire que c'est les utilisateurs

---

qui doivent traiter la question de l'authentification. Les opérateurs de registres et les bureaux d'enregistrement auront un grand nombre de parties contractantes établir les procédures qu'ils peuvent appliquer pour accepter le jeton. Alors nous croyons qu'il est important de souligner le besoin d'avoir un modèle intégral, non seulement concentré sur les parties individuelles dans l'accès.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : L'Iran.

IRAN : Si vous lisez les statuts constitutifs, le fondement est une partie très importante de n'importe quel avis. Là où on peut expliquer et mettre tous les adjectifs que l'on voudrait ajouter. On n'est pas d'accord de laisser le mot intégral. Nous croyons qu'on peut mettre intégral et fiable. Et nous suggérons d'éliminer les deux et de les mettre dans l'autre section. Je ne crois pas que ces mots doivent être inclus ici.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Olga de l'Argentine.

---

ARGENTINE :                                    Merci Manal. Je crois que l'explication donnée par le représentant de la commission européenne a été très détaillée. Et elle devrait être incluse dans le fondement. Dans ce sens, je suis d'accord avec le représentant de l'Iran ; laisser tous les adjectifs dans la partie consacrée aux fondements et les éliminer de l'avis lui-même.

PRÉSIDENTE ISMAÏL :                    Je pense que l'idée était d'inclure l'adjectif le plus général dans la partie concernant l'avis et puis rentrer dans les détails dans la partie où l'on établit les arguments. Est-ce que cela serait acceptable ?

ARGENTINE :                                    Oui. Donc effacer les adjectifs dans l'avis et inclure une explication plus détaillée dans les arguments.

PRÉSIDENTE ISMAÏL :                    Oui, Cathrin.

COMMISSION EUROPÉENNE :            Merci de cette proposition. Permettez-moi d'expliquer pourquoi nous pensons qu'il est très important d'avoir cet adjectif intégral ici. Parce que la valeur juridique des

---

fondements n'est pas la même que la valeur juridique de l'avis. Donc si on parle de la mise en œuvre d'un modèle unifié, ce modèle peut se focaliser sur certaines parties qui n'incluent pas le modèle dont on a parlé dans nos discussions. Et par exemple, le modèle peut ne pas avoir un accès qui soit correct pour les personnes qui veulent accéder aux informations.

Par exemple- donc de cette manière, on est en train de dire au Conseil d'administration qu'on propose un modèle d'accès qui peut comporter différentes parties, mais qui ne serait pas intégral.

IRAN : Je ne pense pas que l'on doive décrire ce modèle en parlant d'intégral ou pas. Le mot intégral est très global et très large ; il peut contenir énormément de choses. Je suis en désaccord avec l'inclusion de l'adjectif intégral.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : La Suisse.

SUISSE : Jorge Cancio, représentant de la Suisse. Je voulais reformuler mon soutien à l'explication donnée par la Commission européenne et à notre collègue qui a cité la définition du

---

dictionnaire Oxford. Je pense que c'était très pertinent. En même temps, je n'ai pas de problème pour garder le mot « fiable » dans la partie concernant l'avis. Je pense qu'on pourrait peut-être garder les deux adjectifs dans la partie de l'avis, où l'on donne notre avis.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Merci la Suisse. Je peux vous demander quel est le problème ? C'est le mot intégral ? cherchons-nous un autre adjectif pour remplacer intégral ? C'est un modèle d'accès intégral. J'essaie de comprendre quel est le problème avec ce mot intégral pour pouvoir apporter une solution.

CAMEROUN : Alors, à la suite de toute cette discussion, je me pose bien la question. Si nous regardons la suite de la phrase, c'est un modèle qui s'applique à toutes les parties contractantes. C'est ça la suite de la phrase. Et je pense que toutes les discussions qui ont précédé traduisent bien. On peut enlever carrément ces deux adjectifs « comprehensive » et « reliable », et la suite de la phrase, c'est applicable à toutes les parties contractantes. Je pense que ça pourrait être suffisant. Merci.

---

PRÉSIDENTE ISMAÏL :           Merci le Cameroun. Cathrin.

COMMISSION EUROPÉENNE :       C'est une proposition pour essayer de résoudre la question de la rédaction. Peut-être qu'on pourrait dire « assurer la mise en œuvre d'un modèle d'accès unifié qui tienne compte ou qui réponde ou qui tienne compte des domaines concernant, etc., etc. et qui s'applique à toutes les parties contractantes ». C'est une suggestion.

Tom, je peux répéter plus lentement. Alors « qui réponde ou qui porte sur l'accréditation, l'authentification, l'accès et la responsabilité et qui s'applique à toutes les parties contractantes ».

PRÉSIDENTE ISMAÏL :           Merci beaucoup de ces apports constructifs.

IRAN :                               Oui je suis d'accord.

PRÉSIDENTE ISMAÏL :           Merci. Je pense que cela veut dire qu'on va éliminer les deux adjectifs « « intégral » et « fiable », et maintenant notre phrase dit : « prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le

---

développement et la mise en œuvre d'un modèle d'accès unifié qui porte sur l'accréditation, l'authentification, l'accès et la responsabilité et qui s'applique à toutes les parties contractantes, dans les meilleurs délais ». Merci beaucoup Cathrin et merci à vous tous pour votre flexibilité.

Pouvons-nous avancer ? Cathrin, s'il vous plaît.

COMMISSION EUROPÉENNE: Je suggère d'ajouter une virgule après « les parties contractantes ».

PRÉSIDENTE ISMAÏL: Tom, pouvons-nous continuer ? Voulez-vous qu'on lise les fondements ? Est-ce qu'on l'a lu avant ? On peut le lire pour que tout le monde soit sûr d'être d'accord.

Iran s'il vous plaît.

PRÉSIDENTE ISMAÏL: Dans le texte qu'on avait proposé avant, on avait dit qu'on ne parlait pas au nom d'autres parties prenantes. Et donc je propose, au lieu de dire d'autres parties prenantes, parler du GAC uniquement « comme indiqué par le GAC » et il faudrait éliminer « d'autres parties prenantes », car on ne doit pas parler

---

au nom des autres parties prenantes.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Très bien. Y a-t-il des problèmes pour effacer « d'autres parties prenantes » dans cette phrase ?

TOM DALE : On peut dire : « Le GAC ».

PRÉSIDENTE ISMAÏL : « Le GAC indique que l'accès aux informations du WHOIS est fondamental ». Est-ce que vous êtes d'accord ? Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ? Kavouss, s'il vous plaît ?

IRAN : La troisième ligne. On parle de « pour parvenir à ce [this] » pour parvenir à cela, je pense qu'on pourrait dire en anglais « to this effect », pour ce faire. Alors, en anglais, on ajoute « to this effect », pour ce faire.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Merci Kavouss.

---

IRAN : J'ai quelques difficultés avec un « accès efficace ». On a parlé d'un accès légitime, mais que veut-on dire par accès efficace, « effective access] en anglais? Des mécanismes efficaces. Je comprends, mais un accès efficace je ne comprends pas vraiment à quoi on fait référence.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : D'après ce que j'ai compris, vous me corrigerez si je me trompe, on parle de la possibilité d'avoir un accès complet. Un accès complet à un certain volume, si vous voulez, et non pas au cas par cas. Toutes les exigences spécifiques pour les autorités d'application de la loi.

IRAN : Merci Manal. J'ai difficulté avec le mot accès.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Excusez-moi, pourriez-vous parler dans le micro ?

IRAN : Oui ; j'ai difficulté avec cet accès efficace. On peut parler de légitimité, de beaucoup de choses, mais je ne comprends pas très bien. L'objectif est de ne pas rendre publiques toutes les informations du WHOIS. Il y a certains cas où il faut faire

---

attention. Peut-être qu'au lieu de dire efficace, on pourrait dire « accès approprié », mais non pas efficace. Peut-être qu'approprié, ça englobe un petit peu l'idée d'efficace aussi.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Merci Kavouss. On pourrait remplacer « effective » en anglais par « approprié » [appropriate] ? C'est ce que vous proposez, Kavouss ?

IRAN : Oui. Je suggère de remplacer « effective » en anglais, efficace, par « appropriate », approprié.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Tom va le mettre entre crochets jusqu'à ce que l'on finalise ce texte. Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Je ne m'oppose pas au remplacement, mais je voudrais expliquer pourquoi on a mis le mot efficace, parce qu'il faut qu'à la fin ce système fonctionne.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Donc « efficace », en ce sens, voulait dire que cela fonctionne.

---

IRAN : Il n'y a pas de problème pour remplacer efficace par « workable » en anglais, « qui fonctionne ».

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Est-ce que vous êtes d'accord pour remplacer ce mot ? Donc la phrase serait « Pour ce faire, le développement de mécanismes stables, prévisibles et qui fonctionnent », « mécanismes d'accès stables, prévisibles et qui fonctionnent pour l'accès aux informations WHOIS est nécessaire ».

Je vois des têtes qui acquiescent. Pouvons-nous continuer ?

TOM DALE : La section suivante concerne la protection des identificateurs des OIG. Il n'y a pas eu de modification à cette section depuis la première lecture. La personne de l'OMPI pourrait peut-être nous confirmer qu'il n'y a pas eu d'amendement au texte qui avait été lu lors de la première lecture ?

PRÉSIDENTE ISMAÏL : L'OMPI, vous avez fait des modifications ?

---

OMPI: J'ai envoyé quelques mises à jour au personnel du GAC. Je peux les lire ; elles sont assez brèves. Je pourrais le faire si vous le souhaitez.

TOM DALE : Oui, oui, les changements sont inclus dans le texte qui est sur l'écran, affiché sur l'écran. Je vais le lire pour être sûr qu'on est tous d'accord.

Alors, « Le GAC conseille le Conseil d'administration de :

- a) maintenir les protections temporaires des acronymes OIG jusqu'à ce que des moyens de protection permanents soient mis en place ;
- b) travailler avec la GNSO et le GAC après la finalisation du PDP sur l'accès des OIG OING aux mécanismes de protection curatifs pour assurer que l'avis du GAC sur la protection des acronymes des OIG, qui inclut la proposition du petit groupe de travail, soit prise en compte de manière adéquate ; et
- c) fournir une mise à jour au GAC sur l'assistance de l'ICANN pour assurer l'exactitude et la complétude des contacts des OIG dans la liste actuelle des identificateurs des OIG ».

---

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Au troisième point, je pense qu’il y a certaines communications qui manquent de notre part pour savoir quelle est donc la réponse du Conseil d’administration par rapport au troisième point. Ils vont faire référence à l’ICANN et aux discussions d’aujourd’hui.

OMPI: Oui, dans ce nouveau texte du point numéro trois, on a ajouté les contacts des OIG pour essayer de refléter les discussions de cet après-midi. Je pense que cela pourrait être lu de manière un peu plus liée à la procédure suivant le dialogue que nous avons eu avec l’ICANN cet après-midi,

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Parce que, à mon avis, c’est comme si le ballon était dans leur champ, et je ne pense pas que ce soit le cas. Ils ont, bien entendu, demandé à ce qu’il y ait une communication écrite de notre part pour indiquer ce que nous voulons exactement que l’ICANN fasse. Si cette lettre avait été publiée avant, on pourrait laisser ce paragraphe tel quel. Mais je suis un peu réticente à ajouter cela.

OMPI: Peut-être qu’on pourrait dire « continuer le dialogue avec le

---

GAC » au lieu de dire « fournir une mise à jour ».

PRÉSIDENTE ISMAÏL :

Oui, je pense que c'est mieux. Et pour être surs que nous sommes tous sur la même longueur d'onde, parce qu'on en a parlé pendant la pause déjeuner avec les OIG et l'ICANN concernant cette demande spécifique, et ils nous ont indiqué qu'ils avaient besoin d'orientation spécifique par rapport à ce que nous voulions de leur part. ils n'ont pas les moyens de compléter la liste, mais ils sont prêts à nous aider s'il y a des besoins spécifiques. Et nous leur avons promis de leur envoyer une demande écrite.

J'ai la Suisse et ensuite j'ai l'Iran.

SUISSE :

Merci Manal. Jorge Cancio, représentant de la Suisse. Mon commentaire vise plutôt une clarification.

Pour le point a), on parle de maintenir les protections temporaires. Veut-on dire maintenir les protections temporaires ou les protections temporaires actuelles. Qu'est-ce qu'on veut dire par là ? Faisons-nous référence aux protections actuelles ? Autrement, le mot temporaire pourrait fait référence à un autre type de protection temporaire. Je pense que cela vaut la peine

---

de clarifier de quelles protections temporaires il s'agit.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Brian.

OMPI: Oui. Nous soutenons cette clarification.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Excellent. Iran, s'il vous plaît.

IRAN : Je suis d'accord avec la phrase telle qu'elle était ; je ne pense pas que ça soit clair de dire continuer le dialogue avec le GAC. Dialogue, cela veut dire envoyer une lettre au président du Conseil d'administration ? C'est ça le dialogue ? C'est le dialogue avec le président du Conseil d'administration ou bien un dialogue continu avec le GAC ? Je pense qu'on devrait être plus précis et concis, « fournir une mise à jour au GAC ». Je pourrais dire qu'il faut effacer sur l'assistance de l'ICANN. Il faut effacer cette partie « pour assurer l'exactitude, la complétude, etc. ». Je pense qu'il faut garder « fournir une mise à jour » et puis effacer la partie sur l'assistance de l'ICANN. Voilà. Ces deux éléments.

---

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Kavouss, permettez-moi de vous donner quelques informations de contexte. Actuellement, nous avons une liste avec les OIG, une liste d'OIG, qui a été compilée de manière un peu ad hoc. Nous ne sont pas sûrs si cette liste est complète et si cette liste est tout à fait exacte. Nous n'avons pas suffisamment de ressources pour faire cela. Et c'est pour cela que nous demandons à l'ICANN de nous aider en nous fournissant des ressources pour pouvoir compléter cette liste. Pendant la discussion d'aujourd'hui, l'ICANN nous a demandé de leur faire parvenir une communication écrite où l'on mettrait quels sont nos besoins spécifiques. Nous demandons l'assistance de l'ICANN. Et cela rejoint ce que l'on a dit dans d'autres communiqués.

OMPI: Si je ne m'abuse, nous avons déjà demandé à d'autres reprises l'assistance de l'ICANN. Pour ce qui est du dialogue continu ou versus fournir une mise à jour, nous avons reçu un tableau de bord qui a été suivi par des appels et des téléconférences.

Donc ce tableau de bord contenait les différentes lettres que l'on avait échangées ; ce que l'on veut dire ici c'est qu'il y a eu un dialogue auparavant.

---

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Oui, très bien. Kavouss, vous n'êtes pas content. Alors, quel est le problème exactement ? Nous pouvons essayer d'améliorer donc la phrase qui dit « continuer le dialogue ». Oui. L'Iran.

IRAN : Continuer. Je ne comprends pas le mot dialogue. Parce que je sais qu'on pourrait chercher dans un dictionnaire et me donner la définition de dialogue, mais je ne veux pas cela. Le dialogue, je ne sais pas vraiment ce qu'il faut mettre ici. « Prendre les mesures nécessaires ». Je suis plutôt favorable à ajouter « prendre les mesures nécessaires », mais non pas « continuer le dialogue ».

Et puis j'ai du mal avec le mot « assistance » ; est-ce qu'on est en train de demander à ce qu'on nous assiste ? Non. Je n'ai pas de problème à mettre prendre des mesures nécessaires.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Je vous demande d'en parler en aparté, si vous voulez, plus tard, parce que je tiens à préciser que nous ne leur avons pas demandé de prendre des mesures maintenant. Nous devons leur expliquer quelles sont les actions que nous voulons qu'ils mettent en œuvre. Donc on ne peut pas leur demander de prendre des mesures avant qu'on leur dise ce que l'on veut qu'ils fassent. Donc, on peut en reparler un peu plus tard si vous êtes

---

d'accord. Et nous allons revenir plus tard sur cette phrase.

Tom, s'il vous plaît.

TOM DALE :

BON. Je vais lire les fondements tels qu'ils apparaissent pour cet avis.

Le GAC continue à attendre la complétude du PDP de la GNSO par rapport aux OIG, la protection des OING, par rapport aux mécanismes de protection. Quant à ce PDP, il a un effet direct sur la manière de protéger les identificateurs des OIG. Ce qui a fait l'objet d'un avis cohérent du GAC de longue date.

Par rapport au point numéro 2. Le GAC a fait son commentaire par rapport au rapport préliminaire de PDP de 2017 par rapport aux immunités des OIG, de la même façon que les observateurs individuels. Le GAC devrait faire savoir tout cela. Aucune déclaration actuelle ne montre les recommandations du PDP qui ne reflèteront pas de manière adéquate l'avis du GAC à ce sujet. Le GAC est toujours disponible pour en délibérer avec la GNSO et le Conseil d'administration. Le GAC signale que le travail sur ce PDP a commencé vers la mi 2014, et qu'il n'a pas encore eu de résolution positive.

Le GAC signale aussi que le rapport des questions de 2017 de la

---

GNSO établit une modalité sur la résolution des disputes ou des différends de noms de domaine des OIG qui étaient semblables à celle du groupe réduit.

Tout cela est en vigueur pour les acronymes des OIG et ils doivent rester en vigueur jusqu'à ce que le Conseil d'administration prenne une résolution pour donner une protection plus permanente de la protection de ces identificateurs considérant le dommage qui pourrait être produit si l'on ne conservait pas cette liste. Auparavant, le Conseil d'administration avait reçu l'avis du GAC pour garantir la précision et la complétude des OIG dans la liste de réserve.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Mais j'espère que suivant le moment et l'accord que nous prendrons sur le point 3, nous pourrions continuer.

IRAN : Je n'ai aucun problème lorsque nous parlons des ressources minimums à la fin. Si cela se trouve dans les avis préalables, nous n'avons pas besoin de le changer. Si cela se trouve dans les avis préalables, nous n'aurions pas à changer cela. Autrement je le changerai parce que je pourrais éliminer ce « au moins » ; je dirais « attribuer les ressources nécessaires », mais pas « au moins les ressources » ou les « ressources à minima ». Je ne sais

---

pas qui définit ces ressources à minima, et ça peut être une heure par an par personne.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Merci, Kavouss. Nous en prenons bonne note pour « attribuer les ressources nécessaires », et nous allons finir cela pour la prochaine lecture.

Merci Kavouss. Bien. Nous abordons maintenant les codes à deux caractères.

TOM DALE : C'est un texte qui a été préparé par un groupe assez grand des membres du GAC pendant la pause. Il semblerait que cela a été fait il y a très longtemps. Des codes de pays à deux caractères au second niveau, le 15 mars 2017, par le communiqué de Copenhague, le GAC a communiqué à la communauté de l'ICANN et au Conseil d'administration de l'ICANN qu'il y avait des changements venant de la résolution de novembre 2016 concernant la procédure de libération des codes de pays et de territoires à deux caractères dans le second niveau. Comme cela a été dit, dans le communiqué de Copenhague de 2017, les changements introduits par la résolution du 8 novembre 2016 signifiaient que, contrairement à la pratique en vigueur, il n'est plus obligatoire que les registres saisissent les gouvernements

---

sur leur plan d'utilisation des registres à deux caractères. Et les registres n'ont pas besoin de l'accord du gouvernement alors que les codes à deux caractères sont libérés au second niveau.

Suivant ici, dans le communiqué du 15 mars 2017, le GAC a présenté son avis par consensus au Conseil d'administration de l'ICANN, où il demandait au Conseil d'administration de tenir compte des inquiétudes de certains membres du GAC tel que cela a été indiqué dans les avis préalables et qu'il cherche des mesures pour une solution satisfaisante à cette question pour répondre aux inquiétudes de ces pays avant que ces inquiétudes ne deviennent plus graves par rapport au temps et au niveau de soutien.

Pour cette résolution du 8 novembre 2016, en vertu de cette résolution, le président et directeur exécutif de l'ICANN et les personnes qu'il désignera ont l'autorisation de prendre ces mesures qu'ils considéreront appropriées pour autoriser les opérateurs de registres à libérer, au second niveau, les codes ASCII à deux caractères et à deux lettres qui ne seraient pas autrement réservés suivant la spécification 5 section 6, suivant le contrat de registre.

Avant cette spécification de novembre 2016 dans le communiqué de Helsinki, il a été dit que le GAC estime que lorsqu'il n'y aura pas de référence explicite, il y aura un accord

---

explicite du pays ou du territoire pour l'utilisation de ces codes au second niveau. L'absence de réponse ne devrait pas être prise pour un consentement.

Par suite au changement établi par cette résolution, on a établi un système pour la libération de ces codes à deux caractères. À Singapour, on a dit que ce processus impliquait une notification pour que les gouvernements pertinents puissent recevoir une alerte lorsque ces candidatures étaient présentées et qu'il fallait avoir une liste de membres du GAC qui voulaient accorder cela à toutes les candidatures sans notification.

En juin 2018, le GAC a été notifié du fait que l'ICANN avait autorisé l'opérateur de registres de .xxx pour l'utilisation de toutes les étiquettes ASCII à deux lettres ou à deux caractères qui n'étaient pas autorisées au préalable par l'ICANN pour être libérées, et qu'il ne fallait pas exiger qu'ils soit réservés. L'annonce de la libération de ces codes à deux caractères qui n'étaient pas autorisés au second niveau a fait que certains membres du GAC expriment encore une fois leurs inquiétudes sur la possibilité de l'ICANN pour établir un dialogue avec les membres du GAC pertinents, pour trouver une solution satisfaisante à cette question. Ces inquiétudes qui n'ont pas trouvé de solution doivent encore faire l'objet d'un accord. Il faut demander à l'ICANN, au Conseil d'administration de,

---

d'établir tous les mécanismes nécessaires avec les membres du GAC qui ont exprimé leurs inquiétudes par rapport à la libération de ces codes au second niveau pour atténuer les inquiétudes pour chaque cas pertinent, tenant compte de l'avis du GAC préalablement présenté et qui est toujours en vigueur pour ce qui est de ce sujet.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : J'allais dire exactement la même chose, Tom. La première partie, les paragraphes. Une partie de ces paragraphes ne pourrait-elle pas être disons reportée dans la partie des fondements ?

IRAN : Je suis d'accord. Une introduction si longue devrait être plutôt exprimée dans la section des fondements. Merci.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Est-ce que vous êtes d'accord ? Est-ce que les rédacteurs sont d'accord là-dessus ? Le Brésil.

BRÉSIL : Merci, Madame la Présidente. Nous pourrions peut-être faire référence à la section des fondements de ce texte auquel nous

---

faisons référence maintenant pour ceux qui lisent le communiqué. Je crois que ce serait approprié de conserver ce texte tel qu'il est et, dans les fondements, nous pourrions citer encore une fois cette introduction.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Alors, la proposition est de conserver le texte tel qu'il est et quand nous en arriverons aux fondements, il faudrait que nous fassions référence au texte d'introduction. Kavouss et puis les États-Unis.

IRAN : Si vous voulez maintenir le contenu du texte, nous devrions avoir un terme qui indique qu'il s'agit d'une introduction ou des antécédents, quelque chose comme cela. Nous pouvons ensuite ajouter la référence à cette section. Tout l'avis doit avoir ses fondements pour que ce soit l'avis du GAC. Nous devons présenter les fondements et nous pourrions dire là « tel que cela a été dit auparavant » ou au préalable. Mais au début pour ce paragraphe qui est tellement long, nous devrions avoir des titres introduction, antécédents, enfin quelque chose de la sorte.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Merci Kavouss.

---

ÉTATS-UNIS : Je m'appelle Ashley. Je représente les États-Unis.

Permettez-moi de faire quelques commentaires. Je suis d'accord sur le fait qu'il faut respecter le format dont nous nous servons normalement. Et si nous le faisons de la sorte, il pourrait y avoir quelque chose de confus ; si nous n'avons pas cette section des fondements.

En plus, nous perdons l'idée de ce que sont les fondements avec une telle introduction. Mais ne vaudrait-il pas mieux de mettre cela ailleurs ? Par exemple, là où l'on fait un suivi de l'avis qui a été présenté au préalable par le GAC.

Je ne vois pas la différence clairement entre ceci et l'avis que le GAC a présenté auparavant. Quelqu'un pourrait-il m'expliquer ?

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Canada.

CANADA : Charles Noir, pour le Canada. Je donne mon soutien aux commentaires des États-Unis. Nous essayons, nous aussi, de voir la différence avec les avis que nous avons présentés par le passé. Nous croyons que ce texte serait mieux placé dans la

---

section des avis qui ont été présentés au préalable.

IRAN : Merci Manal. Pouvons-nous travailler sur le format après ? Mais il faut que nous voyions d'abord la question de l'avis et une fois que nous aurons vu cela, nous pouvons nous occuper du format. Ce serait la deuxième question, mais la première l'avis en soi. Je vous suggère donc de revoir l'avis, d'en tirer les éclaircissements nécessaires et puis voir la forme. Nous pourrions nous mettre d'accord après, sur la forme.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Oui, Kavouss. Nous centrons notre attention sur l'avis qui est sur l'écran. Voilà la partie concernant l'avis. Ce que nous voyons, c'est que l'on se demande si c'est un nouvel avis ou c'est la répétition d'un avis qui a été présenté au préalable.

BRÉSIL : Merci, Madame la Présidente. Il est clair qu'il ne s'agit pas de la répétition d'un avis présenté au préalable. Il s'agit d'une demande au Conseil d'administration pour qu'il établisse des mécanismes pour répondre aux inquiétudes des membres qui ont exprimé justement ces inquiétudes. Il faudrait donc que cela apparaisse dans une section, mais il ne faut pas placer ce texte

---

dans la section où l'on fait le suivi d'un avis préalable. Je crois que les membres du GAC étaient d'accord pour former une équipe de rédaction réduite pouvant donner une structure à ce nouvel avis.

En ce qui concerne l'avis du GAC et son format, je n'ai pas d'objection. Nous pourrions nous servir des paragraphes précédents pour les situer là où sont les fondements.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Merci le Brésil. Maintenant l'Inde.

INDE : Rahul Gosein pour les registres. Je donne mon soutien à cette position ; ce n'est pas une répétition d'un avis préalable. Pour ce qui est du format. Nous pouvons conserver le format qui a fait l'objet d'un accord. Nous pourrions mettre l'introduction dans la section des fondements.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Merci l'Inde. Maintenant le Brésil.

BRÉSIL : Merci Madame la Présidente. Je voudrais vous donner quelques références par rapport aux besoins de ce nouvel avis. J'ai

---

l'impression que les membres du Conseil d'administration ont demandé une orientation plus claire aux membres du GAC. Et cet avis du GAC répondrait justement à cette demande.

Dans la section des fondements, au cas où nous serions d'accord là-dessus, il y a une indication claire des inquiétudes que ces membres du GAC ont exprimées. Et il y a une orientation très claire, dans la section de l'avis, par rapport à ce que le Conseil d'administration devrait faire pour résoudre ces inquiétudes, ces conflits.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Merci le Brésil. J'ai l'Iran, la Russie et la Chine.

IRAN : Si nous allons voir la partie précédente avant ce titre en commençant par petit « a », je crois que nous pourrions suivre la voie que nous avons adoptée auparavant. Ceci devrait constituer une action de suivi, par un nouvel avis. Cela devrait être considéré comme une action de suivi d'un avis préalable. Je crois que nous l'avons déjà dit à deux reprises. nous avons parlé des actions de suivi et nous pouvons aller au début du texte de l'avis et parler de cette action de suivi de l'avis préalablement fourni par le GAC quant aux codes à deux caractères, etc.

---

PRÉSIDENTE ISMAÏL :           Merci l’Iran. Je pense que cela s’aligne sur ce que les États-Unis et le Canada ont proposé. Ce que j’entends dire ici, c’est que ce n’est pas la répétition ou le suivi d’un avis présenté au préalable. Je vois que l’on dit que l’on essaie de reprendre- de donner un nouveau début à cette question après la complexité de tout ce qui a été présenté. Maintenant la Russie.

RUSSIE :                            Merci beaucoup. Nous voudrions donner notre réaction à cette question sur le fait qu’il s’agit d’un nouvel avis ou d’une répétition. Nous croyons que c’est un nouvel avis parce que cela présente un nouveau message pour le Conseil d’administration, mais il y a aussi une répétition de certains avis préalables sur cette question.

PRÉSIDENTE ISMAÏL :           Merci la Russie. Maintenant la Chine.

CHINE :                            Merci Manal. Je crois que ce paragraphe est très différent. En ce qui concerne les mécanismes faisables et transparents, je crois que c’est un nouvel avis du GAC.

---

PRÉSIDENTE ISMAÏL :           Merci la Chine. Maintenant l'Indonésie.

INDONÉSIE :                        Merci. Premièrement, je voudrais donner mon soutien à cette idée sur ces deux caractères parce que le ccTLD à deux caractères se transforme peu à peu en une espèce de marque du pays, une espèce de marque numérique, cyber marque si j'ose dire. C'est très important pour le pays qu'il faut faire allusion ou référence à cela.

Nous parlons ici de l'usage au second niveau. Un nom de domaine au premier niveau pourrait être très important. C'est une question vraiment sensible pour certains pays en particulier. Voilà donc les fondements.

Mais, ensuite, pour répondre à ce que nos collègues ont proposé, le secrétariat pourrait nous aider à présenter les avis préalables, surtout pour ce qui est de l'engagement du Conseil d'administration en ce sens qu'il allait y avoir un mécanisme pour aborder cette question avec les pays affectés avant la libération des deux caractères. Pour être juste sûr que nous parlons ici d'un nouvel avis, que ce soit vraiment un nouvel avis et que ce ne soit pas justement la répétition d'un avis préalable, parce qu'après cette réunion avec le Conseil d'administration, il

---

y a eu une mention quand on fait que ce type d'avis a l'air d'être quelque chose de nouveau pour eux. Nous voulons nous assurer du fait qu'il s'agit de suivi et il faut vérifier les avis précédents et faire référence à ces avis.

IRAN :

Merci Madame la Présidente. Je propose cette rédaction.

Je propose de déplacer cette partie du nouvel avis au début, comme le point 1. Le GAC répète son avis préalable sur cette question. 2) continuer si le paragraphe même si l'on conserve ce format. Si c'est un nouvel avis, je crois que nous pourrions l'exprimer de la sorte.

1) Le GAC répète son avis précédent en la matière. Et 2) Le GAC recommande - je n'ai aucun problème d'avoir deux paragraphes pour que nous puissions nous rappeler nous-mêmes qu'il s'agit d'un nouvel avis. Je crois que si c'est séparé, c'est plus clair.

Tenir compte, ce n'est pas une façon de bien rédiger cela dans l'avis. Donc en anglais- [inaudible]

PRÉSIDENTE ISMAÏL :

États-Unis puis Cameroun.

---

ÉTATS-UNIS : C'est Ashley du gouvernement des États-Unis.

En premier lieu, merci beaucoup d'avoir clarifié qu'il s'agit d'un nouvel avis et quels sont les mécanismes.

Et je voulais juste indiquer que j'ai quelques inquiétudes à cet égard parce que je ne connais pas les mécanismes. Et pour moi, ce serait très difficile de parvenir à un avis consensuel par des mécanismes qui n'ont pas été identifiés, en particulier parce qu'il y a des mécanismes en vigueur. Je ne vois pas clairement quels sont les mécanismes dont on tient compte ici.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Le Cameroun.

RWANDA : Pardon. Je suis le représentant du Rwanda, pas du Cameroun. C'est le Rwanda, ce n'est pas le Cameroun.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Excusez-moi.

RWANDA : Dans la dernière partie, si nous réfléchissons à la dernière réponse au Conseil d'administration, la réponse a toujours été la

---

même. Dans le communiqué de Copenhague, nous avons fait ces commentaires, mais depuis la réponse du Conseil d'administration a toujours été la même. Si nous revenons sur le même sujet, il faut que nous clarifiions complètement ce que nous voulons que le Conseil d'administration fasse.

Je donne mon soutien à ce que les États-Unis disent. Quels sont les mécanismes auxquels nous nous attendons que le Conseil d'administration puisse appliquer ? Parlons-nous d'une plateforme ? D'un groupe d'actions pour nous occuper de la question des codes à deux caractères ? Je crois que nous pouvons revenir. Nous pouvons reprendre le traitement de ce thème. Mais nous n'avons aucun message clair et nous n'avons jamais de réponse claire du Conseil d'administration.

Il faut que nous disions clairement ce que nous espérons obtenir du Conseil d'administration pour que dans la prochaine réunion ils puissent nous dire ce qu'ils ont fait à cet égard. Merci beaucoup, Madame la Présidente, voilà ce que je voulais dire.

PRÉSIDENTE ISMAÏL :

Merci le Rwanda. Pour corriger l'erreur, c'est le Rwanda qui s'est exprimé. Pas le Cameroun. Maintenant l'Iran.

IRAN :

Je veux répondre aux deux orateurs qui m'ont précédé. Le premier a dit qu'il y a un mécanisme; bien sûr, il y a un mécanisme, mais pas pour les pays qui ont exprimé des inquiétudes de préoccupations sérieuses. S'il n'y a pas de mécanismes, si cette personne peut me montrer les mécanismes qui existent pour atténuer ces préoccupations, y répondre de manière sérieuse, je n'ai pas d'avis à donner. Mais est-ce qu'il y a un mécanisme pour la libération de ces deux caractères ? Mais ce mécanisme n'a pas répondu aux graves inquiétudes soulevées par les représentants du GAC. Je crois que nous ne pouvons pas dire qu'il y a des mécanismes qui ont été mis en œuvre pour ce domaine spécifique où des inquiétudes ont été exprimées.

Il y a des pays qui n'ont aucune inquiétude et pas de problème, mais lorsque nous parlons de la libération au second niveau, à deux caractères, dans les codes de territoires, et il y a des représentants qui ne sont pas d'accord, je pense que nous en avons déjà parlé dans les avis précédents. Il y a donc certains pays pour lesquels il peut y avoir un mécanisme nouveau permettant de résoudre ce problème des inquiétudes très graves qui ont été soulevées; et cela fait deux ans ou trois ans. Voilà la situation où nous sommes.

Il n'y a pas de mécanismes.

---

Je vous demande autrement de me dire quels sont les mécanismes qui ont été mis en œuvre pour répondre à ces graves préoccupations. Il n'y a pas de mécanismes. On continue à libérer ces codes sans délibération, sans négociation, sans accord, sans discussion. Merci.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Nous allons écouter la dernière intervention à ce sujet. Je suggèrerais après effectuer une réflexion sur certains points du communiqué. Je voudrais suggérer une pause de 10 ou 15 minutes pour que les gens puissent enfin discuter ensemble.

Je crois que nous sommes d'accord sur la première partie parce que parlons des antécédents et des fondements de l'avis. Nous pourrions peut-être essayer de travailler à ce que nous devons dire de manière exacte par rapport à ces réglementations, par rapport à ces inquiétudes qui ont été exprimées. Oui.

PAKISTAN : Merci. Je suis d'accord sur ce que notre cher collègue de l'Iran vient de dire. Nous n'avons pas de mécanismes ; il faut en mettre en œuvre un. Et j'ai un commentaire là-dessus.

L'avis dit, dans sa deuxième, que les réunions les membres du GAC qui ont exprimé leurs inquiétudes, de graves inquiétudes ;

---

ce que je comprends, c'est que le mécanisme sera mis en œuvre. Et à partir de là, ce mécanisme pourra être utilisé par n'importe quel membre du GAC, qu'il ait exprimé ses inquiétudes ou ses réserves ou pas auparavant. Nous n'avons pas besoin de dire : qui ont exprimé leurs inquiétudes. Ce mécanisme ne sera pas consacré aux pays qui ont exprimé leurs inquiétudes par le passé. Et ceux qui ne l'ont pas encore exprimé pourraient trouver des inquiétudes à exprimer plus tard pour se servir de ces mécanismes. Le mécanisme sera disponible pour tous les membres du GAC, pas seulement pour les pays membres ayant exprimé leurs inquiétudes. Voilà ce que cette phrase dit.

PRÉSIDENTE ISMAÏL :                      Merci le Pakistan. Je vois le Canada.

CANADA :                                      Je suis d'accord en ce sens que ceci est important. Je crois que nous nous battons par rapport à cette notion de mécanismes ; excusez-moi de ne pas être très diplomatique. Mais pour quoi faire ? De quels mécanismes parlons-nous ? Pour quoi faire un mécanisme ?

PRÉSIDENTE ISMAÏL :                      Je vois l'Argentine. Et puis l'Iran. C'est eu une manière de

---

résoudre le problème à l'avenir; c'est pour ce faire, le mécanisme.

ARGENTINE :

Merci, Madame la Présidente. C'était peut-être pour rappeler qu'il y avait un mécanisme qui avait fait l'objet d'un accord entre le GAC et l'ICANN. Nous avons par exemple un mécanisme national qui fait que nous recevons une notification; nous prenons contact avec la partie pertinente au niveau national. Mais ce mécanisme a disparu et le GAC n'a jamais été consulté à cet égard. Voilà la référence du mécanisme dont nous parlons.

PRÉSIDENTE ISMAÏL :

L'Iran et ensuite le Royaume-Uni.

IRAN :

Oui c'est cela. Avant on consultait les gouvernements; il y avait mécanisme et une période de 60 jours, etc. Je ne sais pas si c'était bon pas. Mais le mécanisme existait. Il est complètement disparu. Donc les choses sont complètement ouvertes maintenant, et il y a une déréglementation des régulations totale pour satisfaire à groupe de personnes ou de marque, etc.

Nous avons besoin de ce mécanisme d'une manière ou l'autre. Donc pour notre cher collègue du Canada, voilà c'est une

---

consultation à établir avec les gouvernements. Il faut répondre à ceux qui ont des inquiétudes parce que l'on voit clairement quels sont les pays qui ont exprimé leurs inquiétudes. L'ICANN peut envoyer une lettre à ceux qui ont exprimé leur préoccupation. Il faut qu'il y ait une consultation. Donc nous n'allons pas effectuer ou prendre des mesures rétroactives ; pas maintenant en tout cas, mais nous ne pouvons pas continuer, que les choses se déroulent de la sorte. Nous ne voulons pas avoir à faire face à un fait accompli. Il faut rétablir le mécanisme précédent ou quelque chose qui puisse nous servir, et pour le moment, nous n'avons rien. Ceci a disparu complètement. C'était en novembre, le 15 ou 16 novembre 2016. C'est un thème très important et nous en avons parlé dans un avis précédent. Nous avons dit qu'il y avait certains pays qui avaient des problèmes. Nous avons besoin d'un mécanisme pour ces pays qui ont des problèmes.

PRÉSIDENTE ISMAÏL :

Merci, Kavouss. Je pense qu'il a été clairement dit que nous avons besoin de présenter un nouvel avis, et c'est explicite pour éviter la complexité de ce qui s'est passé auparavant. Mais si nous parlons des mécanismes existants, je crois qu'ils ne sont pas applicables, pas pour le moment. Il faut que nous voyions les choses de manière constructive pour voir comment nous

---

pouvons avancer pour les membres du GAC qui ont exprimé ces inquiétudes, pour éviter des circonstances qui n'étaient pas satisfaisantes.

ROYAUME-UNI : Nous partageons les inquiétudes qui ont été exprimées par le Canada.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Pouvez-vous parler dans le micro ?

ROYAUME-UNI : Nous soutenons les inquiétudes manifestées par les États-Unis et le Canada. Mais avant de passer à la pause, je pense qu'on doit manifester nos inquiétudes par rapport à la formule atténuée de manière efficace.

Nous ne savons pas très bien à quoi cela correspond ; peut-être que cela suggère que s'il y a des inquiétudes par des pays, elles doivent être traitées par un certain type de mécanisme. Mais je ne suis pas très sûr de comprendre ce que l'on veut dire par là. Et nous devons donc nous pencher un petit peu plus sur cette partie.

---

ÉTATS-UNIS :

Je voulais répondre à quelque chose qui a été mentionné en ce qui concerne le- pour retourner au processus qu'il y avait auparavant. Je pense que c'est tout l'enjeu. Ce processus a changé et le Conseil d'administration a avancé vers une solution qu'il considérait à tort comme étant capable de répondre à nos inquiétudes.

Nous ne pouvons pas changer le processus qui a été accordé par le Conseil d'administration et la communauté sans passer par un processus communautaire. Donc je me demande ce que l'on est en train de demander, parce qu'on ne peut pas demander à défaire quelque chose qui a été fait. Je ne sais pas si c'est approprié. Je sais que ce n'est pas approprié.

PRÉSIDENTE ISMAÏL :

Merci États-Unis. J'ai le Danemark et, ensuite, je vous suggère de prendre une petite pause. Kavouss, est-ce que vous pourriez reporter votre intervention à plus tard après la pause ? Alors, le Danemark et ensuite l'Iran. Je vous demande d'être brefs. Le Danemark, s'il vous plaît. Excusez-moi, Kavouss, le Danemark était premier.

DANEMARK :

Nous savons que malgré nos inquiétudes, c'est un fait accompli et que tous les codes à deux lettres au second niveau ont été

---

libérés.

Donc je serais un peu réticent à l'idée d'évoquer la possibilité de ne pas libérer ces codes à deux caractères. Je pense que du côté du gouvernement, nous devons essayer d'éviter toute discrimination entre opérateurs, alors je crois que l'on devrait clarifier davantage ce que l'on veut dire par mécanisme.

Ensuite, le Royaume-Uni a mentionné qu'il y a des doutes par rapport à cette formule. Je rejoins ce qui a été dit par le Royaume-Uni, par rapport à cette formule atténuée donc de manière efficace.

IRAN :

Je ne peux pas être bref ; il faut expliquer la situation.

Actuellement, il y a une discrimination parce qu'il y a des pays ont des inquiétudes ET des pays qui n'ont pas d'inquiétude. On sait que les pays qui n'ont pas d'inquiétude, ils peuvent continuer à ne pas en avoir. Mais les pays qui ont des inquiétudes doivent pouvoir recevoir une réponse.

Alors il y a deux questions. Soit on retourne en arrière et on corrige ce qui a été fait. Autrement, il faut prendre des mesures pour arrêter cette discrimination. Et donc les pays qui n'ont pas d'inquiétude peuvent ne pas être consultés ; mais les pays qui

---

ont des inquiétudes, il faut qu'ils puissent être consultés. Nous ne sommes pas de la même culture. Nous n'avons pas les mêmes habitudes, les mêmes croyances, etc. l

Le Conseil d'administration n'est pas aussi facile que l'on peut imaginer. Nous avons des inquiétudes. Vous n'avez pas d'inquiétude ? On respecte votre point de vue, mais nous, nous avons des problèmes, et il ne faut pas accepter ce fait accompli pour toujours. Il faut résoudre cette question, au moins pour les pays qui ont manifesté leurs inquiétudes, leurs préoccupations.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Et la Russie, après cela, il faut vraiment que l'on s'arrête. La Russie, s'il vous plaît.

RUSSIE : Nous pensons que cette question de la discrimination n'est pas juste par rapport à cette question parce que nous ne voulons pas défaire ce qui a été fait ; nous parlons de l'avenir. Et nous voulons faire partie du processus de consultation pour l'utilisation des ccTLD au second niveau. En réalité, nous nous sentons discriminés dans ce cas de figure par ce qui a été dit par l'ICANN. Nous avons travaillé dans le processus. Le processus a été mis en place et nous étions satisfaits avec ce processus. Et ensuite, on a été informés par le Conseil d'administration qu'un

---

autre processus a été mis en place.

Et maintenant, nous nous sentons discriminés et nous voulons que cette situation change.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : J'ai l'Afrique du Sud. S'il vous plaît, je vous prie d'être bref.

AFRIQUE DU SUD : Merci Manal. Je pense qu'il faut avoir un mécanisme en place pour permettre aux pays qui ont des inquiétudes de participer au processus concernant les codes à deux lettres. Parce que nous ne voulons- il n'y a pas de moyen. On ne peut pas agir après les faits. Il faut s'y prendre avec un peu d'avance. Il faut aussi prendre en amont, et c'est pour cela qu'il nous faut un mécanisme.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Merci Afrique du Sud. Je pense que maintenant tout le monde a pu exprimer son point de vue. Cela a été enregistré. Je vous prie maintenant d'essayer de travailler pendant la pause de 15 minutes pour essayer de trouver des solutions de compromis. Un texte. Se mettre d'accord sur un texte. Nous attendons une phrase du Brésil par rapport à la piste de travail 2. On attend

---

également une phrase de l'OMPI par rapport aux OIG. Et ensuite un texte par rapport à l'avis que l'on veut formuler au Conseil d'administration en ce qui concerne les codes à deux lettres.

Je vous propose donc de reprendre nos activités à 6 h 5 et nous allons donc essayer de finir pour pouvoir assister à l'évènement de Networking qui aura lieu à 6 h 30. merci beaucoup. Kavouss ?

IRAN : Certaines personnes signalent du doigt la formule « atténuée de manière efficace » et donc pour remplacer cela, je propose « en vue de résoudre ces problèmes de manière satisfaisante ». C'est une possibilité ; en vue de résoudre ce problème de manière satisfaisante, pour ces pays. C'est une alternative.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Pouvez-vous faire partie du groupe de rédaction ?

IRAN : Oui, nous étions six personnes et il faudrait que d'autres personnes rejoignent. Si les gens veulent négocier, ils veulent venir. Ils doivent venir à la table des négociations avec nous. Nous sommes des amis ; il n'y aura pas de problème à les accueillir.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Oui. Bien sûr, on parle d'un groupe avec une rédaction. Merci.

Merci à tous de votre patience. Nous allons commencer maintenant. Nous allons reprendre nos discussions maintenant. Nous essayons d'afficher le communiqué sur l'écran. Nous avons donc trois parties du communiqué à reprendre.

D'un côté la piste de travail 3. Le Brésil vient de nous dire qu'ils sont d'accord avec le texte original, donc pas de mise à jour par rapport à ce texte.

Maintenant, nous allons relire les la partie concernant les OIG avec les modifications et le texte qui été modifié par rapport aux codes à deux caractères.

Tom, est-ce que vous pouvez lire le texte final pour les codes à deux caractères ?

TOM DALE : Je vais lire le texte que j'ai reçu du Brésil. Désolé pour le format, mais nous essayons d'aller vite.

Le GAC conseille le Conseil d'administration de travailler avec les membres du GAC qui ont exprimé des graves préoccupations par rapport à la publication des codes à deux caractères de pays

---

et de territoires au second niveau pour établir des mécanismes efficaces afin de résoudre les problèmes de manière satisfaisante, en gardant à l'esprit les autres avis du GAC en la matière ; immédiatement prendre les mesures nécessaires pour éviter des conséquences négatives pour les membres du GAC concernés.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Y a-t-il des changements dans la partie des fondements ? Non ? Très bien. Kavouss.

IRAN : Merci à tous. J'ai dit au départ que je pouvais avoir une suggestion. Au tout début, mettre « travailler dans les plus brefs délais », parce qu'autrement, ça peut prendre beaucoup de temps. Donc, si vous me permettez, ajoutez donc travailler dans les plus brefs délais ou le plus rapidement possible, travailler, virgule, de la manière la plus rapide possible, virgule, etc.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Merci, Kavouss. Y a-t-il d'autres commentaires ? Le Canada, s'il vous plaît.

---

CANADA : Charles Noir, représentant du Canada.

Je sais qu'on a fait beaucoup de progrès. Je me demande si on peut ajouter dans le préambule le fait de reconnaître le travail qui a été fait par l'ICANN en la matière, pour ne pas omettre donc le travail qui a été fait.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Merci le Canada. L'Iran.

IRAN : Ce que le Canada vient de dire est enregistré ; c'est leur travail. On ne doit pas reconnaître quoi que ce soit. C'est leur travail. Ils l'ont fait. Donc toute cette reconnaissance, ces félicitations sont enregistrées. Donc je pense que ce n'est pas quelque chose à ajouter dans notre communiqué.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Je vous rappelle que c'est vous qui avez dit qu'il fallait être constructif et positif.

IRAN : Non dans ces domaines. Ce n'est pas possible ici parce que le monde change ; rien n'est permanent.

---

PRÉSIDENTE ISMAÏL :           Merci. Kavouss. Est-ce qu'on peut accepter le texte en l'espèce ?  
Royaume-Uni s'il vous plaît.

ROYAUME-UNI :                   Paul Blaker, représentant du Royaume-Uni. Je pense qu'ici on parle de l'histoire. Je pense que maintenant on parle de quelque chose qui relève de l'histoire passée dans la partie préambule. Nous ne sommes pas sûrs s'il faut répéter vraiment l'histoire dans notre communiqué. Si nous allons le faire, alors il faut inclure tous les éléments et nous savons que l'ICANN a pris des mesures auxquelles a fait référence le Canada et il est important de reconnaître ces mesures qui ont été prises par l'ICANN comme faisant partie de cette histoire qu'on est en train de retracer dans le préambule. Donc de ce point de vue-là, si nous demandons à l'ICANN de prendre des mesures pour travailler avec les membres du GAC, quand ils font quelque chose, alors il faut reconnaître ce qu'ils font et ne pas l'ignorer. Parce qu'il nous faut aussi encourager l'ICANN à mettre en place ces actions et le fait d'ignorer complètement les mesures qui ont été prises ne serait pas juste parce que nous ne serions pas en train de refléter de manière exacte ce qui était passé. Alors je pense que cet ajout de quelques phrases pour reconnaître ce qui a été fait serait important. De pouvoir ajouter ces quelques phrases.

---

PRÉSIDENTE ISMAÏL :           Merci Royaume-Uni. Je vais proposer donc de reconnaître de manière chronologique les efforts. Ensuite, nous formulons notre avis, et ensuite, nous ajoutons les fondements. Cela serait plus juste, si vous êtes d'accord.

IRAN :                                À mon avis, les arguments, si on reconnaît quelque chose, on peut critiquer aussi, parce qu'il y a des choses qui ont été faites sans notre approbation. Alors, soyons neutres. Nous ne reconnaissons pas et nous nous critiquons pas.

Je ne veux pas changer quoi que ce soit au niveau du préambule, etc. les gens peuvent envoyer des lettres pour reconnaître le travail qui a été fait. On peut enregistrer ces déclarations ; on l'a fait à plusieurs reprises. Mais je ne veux pas mettre de reconnaissances et de félicitations dans notre communiqué parce qu'on a beaucoup souffert de cette situation.

PRÉSIDENTE ISMAÏL :           Merci, Kavouss. Je suis d'accord avec vous sur le fait que maintenant les fondements sont vraiment solides et il n'y a pas de place pour reconnaître quoi que ce soit. Ce que je propose,

---

c'est de reconnaître les efforts au tout début de ce texte. Ensuite, nous formulons notre avis, et enfin, nous finissons par mettre les fondements.

IRAN : Je ne suis pas d'accord.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Je ne suis pas très sûre de l'ordre. Je vois l'Argentine et l'Inde. L'Argentine, s'il vous plaît.

ARGENTINE .: Je pense que nous pourrions être plus objectifs. Je comprends les inquiétudes de nos collègues du Canada et du Royaume-Uni pour reconnaître le travail fait par l'ICANN, mais je pense que, dans ce cas, je leur demanderai d'essayer d'être plus objectif et d'aller directement au vif du sujet, à ce que nous voulons demander. Nous voulons résoudre ce problème. Et donc, si nous essayons d'être objectifs. Je pense que ce sera plus facile pour le Conseil d'administration de comprendre ce que nous voulons.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Merci l'Argentine. Franchement, je ne vois pas quel est le problème de dire- de reconnaître ce qui a été fait. Nous

---

élaborons cet avis, nous fournissons cet avis et, ensuite, nous donnons nos fondements.

L'Inde s'il vous plaît.

INDE : Représentant de l'Inde. Je serais plutôt d'accord avec les collègues qui souhaitent être plutôt neutres et ne pas inclure des félicitations ou de reconnaissance par rapport un travail qui a été fait. Nous avons délibéré par rapport à cette question et je pense que si on ajoute ou on enlève quelque chose, on est en train de changer ce par rapport à quoi on s'était mis d'accord. Le fondement est solide comme vous l'avez dit. Et nous avons bien expliqué ce que nous voulions je pense qu'on peut laisser le texte en l'espèce.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Merci l'Inde. Le Brésil.

BRÉSIL : Peut-être qu'il s'agit d'une question de formule. Par exemple, si on dit alors que le GAC reconnaît que certains efforts ont été réalisés, etc. peut-être qu'en changeant la manière de formuler cette phrase, on peut résoudre ce problème. Le Brésil n'a pas de réaction contraire à cet ajout.

---

PRÉSIDENTE ISMAÏL : L'Iran. Le Royaume-Uni et puis le Canada.

IRAN : L'anglais n'est pas ma langue maternelle. Je parle persan, une langue extrêmement belle, mais je travaille dans les enceintes internationales depuis 1971. Et je ne suis pas d'accord pour ajouter quoi que ce soit. Sur quelque chose par rapport auquel on s'est mis d'accord. C'est un tout. Si on commence à changer, alors il faut changer beaucoup d'autres choses. Alors je vous demande de rester avec le texte par rapport auquel on s'est mis d'accord.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Je pense que la proposition du Brésil pourrait répondre à vos inquiétudes en disant alors que nous reconnaissons que vous avez fait des efforts, nous voulons vous conseiller, etc.

J'ai le Royaume-Uni et puis le Canada.

ROYAUME-UNI : Je pense qu'il y a un malentendu peut-être ici. Nous ne suggérons pas de changer la façon dont l'avis est formulé ou rédigé. Nous ne suggérons pas de reconnaître, de saluer quoi

---

que ce soit. Ce que nous suggérons c'est que, dans l'histoire de cette affaire que nous décrivons dans le préambule, il pourrait y avoir deux ou trois phrases supplémentaires qui feraient référence à des faits parce que c'est un fait que l'ICANN a ajouté ou a mis en place des mesures pour éviter la confusion par exemple, ou qu'elle a mis en place des clauses dans les contrats et d'autres mesures que l'ICANN a mises en œuvre. Nous serions en train de formuler des faits ou inclure des faits. On n'est pas en train de reconnaître ni de féliciter qui que ce soit. Pour être clairs, nous ne proposons pas de saluer ou de reconnaître quoi que ce soit. Nous proposons d'ajouter un élément qui correspond à des faits.

PRÉSIDENTE ISMAÏL :           Merci Royaume-Uni. J'ai le Canada et puis l'Iran.

CANADA :.                       Représentant du Canada. Je veux revenir sur ce que mon collègue du Royaume-Uni a dit. On pourrait élaborer un texte pour que vous compreniez ce que nous voulons dire. Ce que nous proposons, ce sont quelques lignes qui diraient « l'ICANN a mis en place des mesures pour éviter la confusion et pour éliminer les domaines ayant des activités malveillantes lorsqu'ils sont identifiés ; grâce à ces mesures, des domaines qui

---

mettent en place des activités malveillantes peuvent être éliminés ».

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Merci le Canada. J'ai l'Iran, le Pakistan et l'Australie.

IRAN : Merci Manal. Oui effectivement. L'ICANN a mis en place des mesures, des mesures contractuelles pour les opérateurs de registres et bureaux d'enregistrement. Mais ces opérateurs de registres et bureaux d'enregistrement ne parlent pas avec nous. Si nous mettons cela, je vais ajouter une autre phrase. Cependant, aucune mesure n'a été prise pour résoudre les problèmes et pour éliminer la confusion. Je voudrais ajouter cette phrase. Si vous ajoutez cette autre phrase. Moi je propose d'en ajouter une autre. Il est sept heures déjà. Je ne pense pas que nous voulons faire ça. On peut envoyer des lettres à l'ICANN, si nous voulons. Mais il y a des problèmes. Ils ont fait des choses, mais je ne pense pas que cela s'applique en ce moment. Nous sommes soumis à des conditions assez particulières en raison des circonstances dans lesquelles nous nous trouvons. Alors je vous prie ; il ne faut pas ajouter quoi que ce soit. Et j'ai le droit. Sinon j'ai le droit d'ajouter également qu'aucune mesure n'a été mise en place pour éliminer la confusion, etc., Alors s'il vous

---

plaît, je vous prie de bien comprendre ce que je veux dire.

PRÉSIDENTE ISMAÏL :           Merci. J'ai le Pakistan et l'Australie.

PAKISTAN :                        Je ne sais pas quelle est la meilleure pratique qui a été mise en œuvre par le passé. Je ne sais pas s'il y a un préambule pour tous les avis ou pas. Mais pour ce cas particulier, pour parvenir à un consensus pour cet avis que nous avons pu rédiger et pour ne pas compliquer les choses encore, nous ne voulons pas ajouter de textes dans le préambule parce que nous avons tous été d'accord pour dire que c'était l'avis du document et que c'était la partie fondamentale. Je ne sais pas jusqu'à quel point peut arriver le préambule. Quand on a regardé, quand on a considéré la logique du texte, il y a le message concernant toutes les préoccupations des membres du GAC qui ont qu'ils avaient été affectés par cela. Je ne pense pas que cet avis en particulier exige un préambule établissant ce que l'ICANN a fait par le passé. Comme notre collègue de l'Inde vient de le dire, parce que nous sommes déjà parvenus à ce point, nous devrions continuer à aller de l'avant. Merci.

---

PRÉSIDENTE ISMAÏL : L'Australie maintenant.

AUSTRALIE : Merci, Madame la Présidente. Lorsque le groupe en a discuté hier j'ai dit que si nous allons inclure une narration historique, tous les membres du GAC devaient être d'accord sur ce qui allait faire l'objet du récit. C'est donc un problème qui continue à se présenter pour certains gouvernements. Mais nous ne dirions pas quels sont les faits historiques réels si nous ne parlons pas des efforts que l'ICANN a menés à bout. Je sais que l'ICANN n'a pas répondu aux préoccupations de certains gouvernements. Mais il faut que nous reconnaissons les efforts. Je suis d'accord là-dessus avec ce que le Royaume-Uni et le Canada ont dit.

IRAN : Pourriez-vous revenir au début de ces antécédents ou de ces fondements ou quoi que ce soit. Et moi, je suggère une phrase. Le GAC a pris note des mesures adoptées par le Conseil d'administration en ce qui concerne la libération des codes à deux caractères. Et ensuite nous continuons. Il ne s'agit pas d'une reconnaissance. Cela n'a pas de ton négatif ou positif ; on prend bonne note de l'action et de mesures prises par le Conseil d'administration en ce qui concerne la libération des codes à deux caractères des territoires et des pays qui pourraient enfin

---

être utilisés au second niveau.

Et ensuite nous disons ce qui suit, Madame la Présidente. Le Canada, les États-Unis et l’Australie ont tous raison. Voilà ce que nous sommes en mesure d’accepter. Enfin c’est le point- voilà notre limite parce que nous avons des difficultés à exprimer une reconnaissance. Cela présuppose qu’il y a un effet négatif pour le reste. Nous n’avons pas de souci à expliquer que certaines mesures ont été prises. Si l’on dit que l’on en prend bonne note, on résout le problème.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Est-ce qu’il y a des commentaires par rapport à cet ajout ? Excusez-moi, je ne sais pas si c’est le Brésil d’abord. Le Brésil d’abord et ensuite l’Inde.

BRÉSIL : Merci Manal. Je veux dire quelque chose et je veux le dire de manière très judicieuse, très prudente. J’étais dans une autre salle dans la présentation du rapport de la piste de travail 2. Cependant, comme nous l’avons dit pendant la réunion avec le conseil d’administration, ce n’est pas que nous reconnaissons ni de manière négative ni de manière positive ce qui a été fait. Mais il y a longtemps que nous soulevons cette question-là. Le Conseil d’administration a adopté certaines mesures, et ils nous

---

ont dit qu'en effectuant ce type, en prenant note de ces types de mesures, ils ont répondu à certaines de nos demandes. Et j'ai même dit quelque chose, qu'ils mettent maintenant tout ceci sur le site Web par rapport aux ressources. Bon. D'accord. C'est bien, mais cela ne concerne pas le cœur du problème.

Je n'ai aucun problème, aucun inconvénient à documenter ce qui était dit. On le constate. Mais ce faisant, ce que nous faisons, c'est éviter de les voir venir et de nous dire, bon nous avons fait ce que vous nous avez demandé de faire. Un point c'est tout. Si nous disons de manière neutre ce qu'ils ont fait et que nous introduisons un « mais », cela prouve que nous ne sommes pas satisfaits. Et je ne vois pas de connotation négative là-dessus. Ceci nous permettrait d'éviter de nous retrouver dans la même approche qu'eux ils ont abordée. Ils nous donnent toujours une réponse superficielle. Ils donnent donc toujours une réponse superficielle à chacune de nos demandes. Je n'ai pas participé aux débats. Mais je n'ai aucun problème à ajouter mon avis au constat.

PRÉSIDENTE ISMAÏL :                    Merci le Brésil. Je peux faire une suggestion et ensuite, il y a l'Australie et puis le Royaume-Uni. Mais il y avait l'Inde d'abord.

---

INDE : Rahul Gosein, de l'Inde pour les registres. Je vous remercie vraiment et je salue les commentaires de l'ambassadeur du Brésil, ses efforts pour essayer de parvenir à une solution intermédiaire. Je crois que ce qu'il dit est vraiment très important. Il dit qu'il faut constater, émettre un constat sur ce que l'ICANN a fait.

D'une part, le cœur de cet avis se rapporte à la manière dont les besoins de chacun des membres ayant exprimé leur préoccupation n'ont pas reçu de réponse. Nous sommes bien loin d'une reconnaissance ou de remerciements. Nous laissons de côté ce type de commentaires. Ce que nous faisons, c'est tout simplement constater ce que le Conseil d'administration a fait. Je ne voudrais pas faire cela, parce que comme l'ambassadeur l'a bien dit, ils nous ont donné des réponses inadéquates ou en tout cas ce n'était pas les réponses auxquelles nous nous attendions.

Pour essayer de parvenir à un consensus, je suis disposé à noter les faits comme constat. Mais je dois dire que la réponse ou les réponses du Conseil d'administration par rapport au communiqué précédent dit que le Conseil d'administration prend note des préoccupations du GAC à cet égard et qu'il est disposé à travailler sur ces questions avec les gouvernements affectés par ce thème, et qu'ils s'attendent à pouvoir avancer en

---

la matière. Moi, cela me fait comprendre qu'ils n'ont pris aucune mesure. Ce n'est peut-être pas donc approprié de faire référence aux mesures qu'ils ont prises. Je crois que ce n'est même pas pertinent parce que le cœur de l'avis, c'est justement qu'il faut leur dire qu'ils n'ont pas fait ce à quoi nous nous attendions qu'ils travaillent. Ils n'ont pas fait ce que nous leur demandions de faire.

Et ils reconnaissent dans leur communiqué qu'ils étaient disposés à faire quelque chose, mais ils n'ont rien fait.

PRÉSIDENTE ISMAÏL :

Pouvons-nous dire donc que le GAC prend note de nombreuses actions ou des actions variées que le Conseil d'administration a menées à bien et qu'il recommande au Conseil d'administration. Et ensuite, nous poursuivons notre avis et nous présentons les fondements ? Nous ce que nous disions, c'est que nous prenons bonne note. C'est la formulation que vous avez proposée, Kavouss. Il y a donc l'Australie et le Royaume-Uni et l'Iran.

AUSTRALIE :

Merci Madame la Présidente. Il s'agit d'un thème important pour bon nombre de gouvernements, je crois que c'est important de parvenir à un consensus pour la rédaction. Je me demande s'il faudrait bien dire si nous pouvions voir la proposition du Canada

---

sur l'écran pour voir ce qu'il proposait vraiment et prendre cette proposition comme point de départ. Merci.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Merci l'Australie. Le Royaume-Uni. Il en va de même ? Le Canada. Est-ce que vous avez envoyé votre proposition ? Entretemps, pendant qu'on essaye de projeter le texte, je cède la parole à l'Iran.

IRAN : Est-ce que le texte est commenté où il y a un autre ? Si vous êtes d'accord, je peux changer ces actions variées, « le GAC prend note des actions diverses menées à bien par »... Madame, je ne suis pas disposé à accepter des adjectifs ni des verbes permettant de qualifier quelque chose, ni saluer, ni reconnaître. Mettons des termes neutres. Cela ne signifie pas que nous le reconnaissons. Nous ne voulons pas mentionner tout cela parce que nous ne voulons pas être en contradiction avec le reste de l'avis. J'ai travaillé pendant deux ans de manière constante, pendant plus de 5 ou 6 heures par jour pour ce qui est des responsabilités. Dans les fondements, il n'y a pas de place pour la reconnaissance. J'ai fait partie du comité juridique. Et dans d'autres comités, il n'y a pas de place pour inclure la reconnaissance, ni les remerciements, ni le fait de saluer. Ici on

---

parle des fondements. La logique fait que nous demandions pourquoi nous proposons cela. Donc au début, c'est tout ce que nous pouvons accepter. Je ne veux pas mettre cela.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : C'est ce que le Canada, l'Australie et le Royaume-Uni ont envoyé. Le Canada, l'Australie et le Royaume-Uni veulent le voir sur l'écran. Nous allons discuter.

IRAN : Dites qu'un membre du GAC est en désaccord.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Nous ne l'avons pas approuvé, ce texte. Nous en discutons pour le moment.

ROYAUME-UNI : Merci Madame la Présidente et merci, merci le Canada d'avoir présenté ce texte pour qu'IL soit projeté sur l'écran. Quand nous le lisons, nous voyons que l'on ne salue rien, que l'on ne reconnaît rien. On établit tout simplement quels ont été les faits et je pense que nous pourrions être d'accord sur les commentaires du Brésil.

Pour ce qui est de la mention des faits et pour les pays qui ont

---

été affectés, si ce fondement ne tient pas compte de ce que l'ICANN a fait, je crois que cela va affaiblir notre avis. Cela suggère que notre avis a été fait sur la base d'une compréhension incomplète de la situation. L'ICANN pourrait revenir pour nous dire, bon nous voyons votre avis, mais vous n'avez pas tenu compte du fait que nous avons fait tout ceci et tout cela. Il me semble donc que les fondements doivent être complets et doivent inclure les faits concernant les mesures prises par l'ICANN au moins.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : L'Iran.

IRAN : C'est pourquoi je dirais cependant ces mesures, au lieu de résoudre la confusion, ont suscité davantage de problèmes pour certains pays dont les inquiétudes ont été exprimées à plusieurs reprises dans plusieurs avis du GAC. Ce serait neutre. Je ne peux pas dire cela.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Est-ce que je peux vous proposer quelque chose? nous pourrions peut-être nous servir de la formulation de [Thiago], celle où l'on disait, même s'ils ont fait telles choses, nous

---

recommandons au Conseil d'administration de faire ce qui suit, à partir de tous les fondements qui ont été exposés. Est-ce que tout le monde serait d'accord là-dessus ?

IRAN :

Madame, à la fin de cette phrase où l'on dit non, ajoutez ce qui suit, s'il vous plaît. Cependant, la faisabilité ou l'applicabilité de ces mesures à remettre en question. Je crois que ce même si dit tout. Excusez-moi. À la fin de cela, ajoutez s'il vous plaît, cependant ces mesures ont suscité dans certains cas des problèmes plus graves que l'idée de résoudre les confusions qui existaient. Ou ces mesures n'ont pas évité les confusions, je vous prie, s'il vous plaît, de mettre le texte que je viens de vous indiquer. Il faut avoir une expression neutre. Si l'on ajoutait le texte des autres, il faut que le mien aussi soit là. Cependant, ces mesures. Cependant, donc, dans certains cas, ces mesures ont suscité davantage de confusion plutôt que de résoudre les confusions mentionnées.

PRÉSIDENTE ISMAÏL :

Le Canada maintenant.

CANADA :

Merci Monsieur le Président. Charles Noir du Canada. Je crois

---

que notre analyse de la question concerne la déclaration des faits. Un énoncé qui constate des faits n'a aucun type de qualification. Nous ne disons pas que nous saluons et on ne fait pas penser que nous cédon devant quoi que ce soit. Il s'agit donc d'une déclaration d'obligations qui ont été mises en place par les contrats pour répondre à cette question que nous essayons de résoudre. Nous voyons que la deuxième ou la troisième phrase qui vient d'être ajoutée est une phrase qui ne rentre pas dans la même catégorie.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Les États-Unis et ensuite l'Iran.

ÉTATS-UNIS : Ashley pour les États-Unis. Je voudrais proposer une solution intermédiaire.

La deuxième phrase qui commence par « même si », on pourrait dire cependant. Donc cependant ces mesures n'ont pas suffi au point de vue des pays qui ont été affectés.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Merci. L'Iran.

---

IRAN :

Je n'ai aucun problème là-dessus. La troisième ligne où l'on dit par cette obligation contractuelle, l'ICANN peut en dernier recours, « peut » indique la possibilité. Nous ne voulons pas parler de la possibilité pour l'ICANN. L'ICANN devrait en dernier recours révoquer. Je n'ai aucun problème par rapport au texte que les États-Unis viennent de proposer à la place de celle que j'avais faite. Ne mettez pas cela entre crochets. Pourquoi tout ce que je propose apparaît entre crochets et ce que les autres proposent pas. Non. Ce que nous faisons, c'est proposer un texte, je vous le prie. Je vous en prie de manière gentille. Donnons un traitement égalitaire à tout cela. Ne mettez pas cela entre crochets. Merci.

PRÉSIDENTE ISMAÏL :

Donc le Brésil maintenant.

BRÉSIL :

Merci Manal. Est-ce que je pourrais suggérer un ajout de moindre importance à la première ligne? Il s'agirait de l'élimination du mot « ou » [where] en anglais. Ou l'on a mis en œuvre des mesures. Je dirais l'ICANN a mis en œuvre des obligations contractuelles supplémentaires pour les registres afin d'éviter les confusions.

---

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Est-ce que nous sommes tous d'accord pour éliminer « où il y a de mesures » et remplacer, ils peuvent remplacer par « il devrait ».

IRAN : Je demande à mon cher collègue [Thiago], je lui demande de m'excuser. Le texte était clair; nous n'avons pas besoin d'ajouter [où].

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Nous n'avons pas besoin d'ajouter; nous sommes en train d'éliminer.

« L'ICANN a mis en œuvre des obligations contractuelles additionnelles pour les registres, pour éviter », ce texte va être éliminé. Nous allons remplacer peut par devrait. Pas de problème pour éliminer la phrase donc bien. Je vois qu'il n'y a pas d'objection.

Nous allons donc l'éliminer. Est-ce qu'il y a des objections par rapport à l'élimination de « peut » pour mettre « devrait » en anglais « can » remplacé par « should ». Je vois que le Royaume-Uni demande d'avoir la parole.

---

ROYAUME-UNI : Paul Blaker au micro pour le Royaume-Uni. Nous nous sommes pas surs du fait que le terme « devrait » soit le terme approprié. Ce n'est pas une question simple, mais d'après ce que nous comprenons, l'ICANN n'a pas l'obligation de ce faire en vertu de ses contrats. L'obligation est établie pour les opérateurs de registres. Nous estimons qu'ils devraient le faire. Mais c'est plutôt une question d'opinion.

Il faudrait que l'énoncé établisse les faits. Peut ce n'est peut-être pas correct non plus. Il faudrait dire peut-être l'ICANN est capable de ; c'est peut-être quelque chose de plus neutre. L'ICANN est en mesure de. Il s'agit de voir quels ont été les faits. Nous parlons des faits, des facultés dont l'ICANN peut se servir.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : L'Iran. Le Canada, l'Australie, l'Iran et le Niué ont demandé la parole. La proposition est celle de du Royaume-Uni, en anglais, « able to » et en français, « être en mesure de ».

IRAN : Si nous mettons able to en anglais, cela signifie aussi que l'on est capable de faire quelque chose, qu'on est en mesure de. Mais il y en a qui parle de « devrait » comme une obligation. Nous nous en sommes servis à de multiples reprises et on l'utilise dans les textes des Nations Unies. L'obligation est indiquée par

---

devra qui est beaucoup plus fort que devrait. Devrait doit donner lieu à une action. La version qu'on a proposée maintenant n'est pas meilleure que celle où l'on utilise « pouvoir ».

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Je dois ajouter l'Inde dans la liste des orateurs. Pourrions-nous mettre ici des crochets vides ? Nous pourrions dire par ses obligations contractuelles, l'ICANN en dernier recours révoque ? Pouvons-nous supprimer tous ces auxiliaires qui sont entre crochets. Je cède la parole au Canada. Non ? Ça y est. Je suis un peu perdue. L'Australie alors ?

AUSTRALIE : Merci Madame la Présidente. Je n'ai pas de position précise à cet égard. Il me semble que nous avons besoin d'un verbe descriptif. Nous sommes d'accord par rapport à ce que le Royaume-Uni a dit. Nous croyons que « be able to » « est en mesure de » en français, c'est l'expression la plus appropriée dans ce cas-là.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Merci l'Australie, je crois qu'il y a le Niué, l'Inde. Voilà.

---

NIUÉ : Que se passe-t-il si nous disons que l'ICANN a la faculté de révoquer en dernier recours ?

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Vous trouvez « a la faculté de » c'est bien ? L'Inde.

INDE : Rahul Gosein, le représentant de l'Inde. Je crois que toutes ces actions qui ont été élaborées ici, eh bien, je crois qu'elles sont couvertes par ce qu'on dit que le GAC prend note d'actions prises par le Conseil. Je crois donc qu'on peut considérer que le GAC prend note aussi des obligations contractuelles établies pour les opérateurs de registres et qu'il ne faut rien ajouter.

Je vois que, quelles que soient les actions prises par le Conseil, on les reconnaît ici, toutes les décisions du Conseil.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : L'Australie, le Royaume-Uni. La proposition alors c'est de revenir à ce qu'il y avait avant : le GAC prend note des différentes décisions prises par le Conseil d'administration et là, ajouter obligations contractuelles supplémentaires aux opérateurs de registre pour éviter ? Ah non. Pouvez-vous répéter, s'il vous plaît, à une vitesse de dictée ? Le GAC prend note des diverses actions ou décisions prises par le Conseil d'administration en

---

établissant ou en stipulant des obligations contractuelles supplémentaires sur les registres et les opérateurs de registres et les bureaux d'enregistrement pour ce qui est de la libération des codes à deux caractères, ou je ne sais pas si vous voulez inclure « afin d'éviter les confusions ».

BRÉSIL :

Bénédicto au micro. Je demande une précision ici et excusez-moi de mon ignorance. Mais où on dit qu'il y a des obligations contractuelles supplémentaires à celle de 2016 ? Supplémentaires à quoi ? Quelque chose qui a eu lieu entre la réunion de San Juan et maintenant ? C'est quelque chose qui c'est-à-dire, on a déjà fait référence à la question dans toutes les réunions. Supplémentaires veut dire que c'est quelque chose de récent. C'est bien ça ? Ou quelle est la référence temporelle pour mettre « supplémentaires ou additionnelles ». La seule mesure que je me rappelle d'avoir écouté du Conseil, c'est qu'il voulait mettre sur le site Web des informations fiables pour tous les pays pour savoir s'il y avait eu de l'abus ou pas, de l'utilisation malveillante ou pas. Je ne sais pas d'où c'est sorti, ça. Je m'excuse encore une fois parce que je n'étais pas là. Parce que s'il y a des questions ou des manques de précisions, que peut-on dire ? Ils ont pris une décision pendant novembre 2016. Ils ont établi certaines obligations. c'est quelque chose ultérieur ?

---

Parce que dans ce cas, je crois que l'on pourrait dire que nous prenons note d'une série d'actions. On parle de plusieurs choses. Même le site Web dont on ne parle pas ici, mais dont on tient compte.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Je peux demander si on peut revenir au « GAC prend note des diverses actions adoptées par le Conseil d'administration », vous trouvez que c'est bien ?

INDE : Oui, si vous voulez, on peut même enlever supplémentaires ou additionnelles. « ADDITIONAL » en anglais.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : « Le GAC prend note des diverses actions et décisions prises par le Conseil d'administration, parmi lesquels on peut inclure » parce que le Brésil a mentionné le site Web et d'autres qui ne sont pas mentionnés. Je crois que la proposition est de supprimer le mot additionnel ou supplémentaire. « Additional » en anglais. Le GAC prend note, etc. d'obligations contractuelles par rapport à la libération des codes à deux caractères et indique ce qui suit. On peut accepter ce texte ? Australie, s'il vous plaît. Pardon la Nouvelle-Zélande. Je m'excuse.

---

NOUVELLE-ZÉLANDE :           Merci Madame la Présidente. J'ai une petite suggestion à faire. Quand on regarde les mesures adoptées par le Conseil d'administration, elles ne sont appliquées qu'aux opérateurs de registres et pas aux opérateurs de registres et aux bureaux d'enregistrement; il faudrait enlever « et aux bureaux d'enregistrement ».

PRÉSIDENTE ISMAÏL :           Merci, la Nouvelle-Zélande. L'Iran.

IRAN :                               Je ne suis pas sûr. Il faudrait donc lire ce qui s'est passé en 2012 entre les parties contractantes. Je ne suis pas sûr. On a besoin de précisions ou qu'un représentant de l'ICANN nous dise s'il s'agit d'opérateur de registres ou des bureaux d'enregistrement, des deux, d'un seul. Je dirais opérateurs de registres et bureaux d'enregistrement, et si ce n'est pas pour le bureau d'enregistrement, il n'y a pas de problème.

PRÉSIDENTE ISMAÏL :           J'espère que vous ne proposez pas de lire maintenant ce texte. Ça vient pourra peut-être nous préciser un peu la question pour savoir où apparaissent les obligations contractuelles. [Si le

---

Royaume-Uni et le Canada].

**FABIEN BÊTREMIEUX:** Fabien Betremieux du personnel de soutien de l'ICANN. Je crois que vous parlez des mesures pour éviter les confusions, c'est-à-dire les mesures qui sont exigées aux opérateurs de registres, conformément à la mise en œuvre de la résolution du 8 décembre 2016. les exigences spécifiques pour les opérateurs de registres responsables de la libération des codes à deux caractères au second niveau. Alors si vous faites référence à la résolution du 8 novembre 2016, ou si vous parlez de nouvelles exigences contractuelles pour les opérateurs de registres, c'est seulement sur les opérateurs de registres.

**PRÉSIDENTE ISMAÏL :** Le Royaume-Uni, le Canada. Et puis l'Iran.

**ROYAUME-UNI :** Merci Monsieur le Président, Madame la présidente. Je vais répéter ce que j'ai déjà dit. La suggestion de l'Inde porte préjudice à notre avis et si on ne tient pas compte que l'ICANN a les facultés nécessaires pour le faire. Nous avons encore trop de détails. Dans tous les paragraphes, on répète toujours l'histoire du communiqué, mais on ne tient pas compte que l'ICANN a

---

adopté certaines facultés, certains pouvoirs. Je crois que le fondement est incomplet si on n'inclut pas ce type de question. Je comprends bien l'intention de l'Inde. Mais je crois que ce n'est pas le cas.

CANADA :

Je voudrais dire que le document de référence est la résolution du 8 novembre 2016 adoptée par le Conseil d'administration, pour ce soit clair d'où on a sorti le texte. Et aussi pour donner mon soutien au collègue du Royaume-Uni. Je crois que le contenu du document, les détails que l'on inclut dans le document, même des citations, je crois qu'on ne demande pas trop parce que simplement on fait référence à ce que l'ICANN a fait dans cet espace.

IRAN :

Je crois que l'on continue de changer ça ou ça. Si on propose quelque chose, il va y avoir un désaccord. Alors voyons pourquoi on ne peut pas revenir au texte surligné en jaune où l'on disait que l'ICANN devrait faire quelque chose. Et aussi le texte que vous venez de dire. Je crois que le texte devrait être celui proposé dans la troisième partie de cette phrase.

Revenons donc au texte surligné en jaune. Alors on va supprimer la partie de la confusion ; acceptons la proposition

---

des États-Unis. Et je ne sais pas pourquoi on ne pourrait pas dire dans la troisième ligne l'ICANN devrait, parce que c'est une option en définitive. On n'utilise pas le futur. On ne dit pas devra ; on dit devrait en fonction des circonstances. Alors pourquoi ne pas utiliser le « should » en anglais, « devrait » en français.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Je crois qu'ici en premier lieu on va essayer de résoudre cette question. Ce qui se passe avec les faits. Fabien s'il vous plaît.

FABIEN BETREMIEUX: Fabien Betremieux du personnel de soutien de l'ICANN. Je crois que la partie de la phrase qui dit- je vais lire : l'ICANN a imposé des obligations contractuelles supplémentaires aux opérateurs de registres et d'éliminer les domaines malicieux dès qu'ils sont identifiés. Cette phrase est assez vaste pour l'interprétation. C'est une partie du contrat que je vais lire. Pour les mesures, les caractères lettre- lettre ou deux caractères ASCII pour éviter des confusions, c'est des mesures obligatoires pour les registres. Je vais lire la deuxième qui est la pertinente. Les opérateurs de registres devront prendre les actions nécessaires pour faire une enquête et répondre à tous les rapports d'organismes gouvernementaux et opérateurs de ccTLD sur des conduites

---

créant la confusion avec le code de pays concerné en connexion avec l'utilisation des domaines ASCII lettre-lettre à deux caractères. Les opérateurs de registre en répondant ne seront pas tenus de prendre aucune mesure contre la loi applicable. Voilà ce que l'obligation contractuelle nous dit, je crois donc que ces références-

On a dit que c'était la deuxième partie. Vous pouvez tous lire. J'ai lu tout ce qui concernait les plaintes par enregistrement.

BRÉSIL :

Pouvez-vous tout lire parce qu'en fait, ce sont les pays qui doivent faire quelque chose. Alors, c'est tout à fait différent dans ce cas-là. Je crois que l'interprétation est différente. Je crois qu'il faudrait lire toute la décision pour être plus clair.

PRÉSIDENTE ISMAÏL :

Merci le Brésil. Nous essayons d'afficher le texte sur l'écran et l'Iran prend la parole.

IRAN :

Voici le texte complet de la résolution de l'ICANN. Peut-être il faudrait dire que-

---

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Pardon, Kavouss. Je ne peux pas lire le texte maintenant. On veut l'afficher sur l'écran.

IRAN : Bon, mais si nous disons que c'est une citation, on peut le mettre entre guillemets. Je vous demande de revenir au texte jaune parce que j'ai suggéré quelque chose. L'ICANN a imposé des obligations contractuelles supplémentaires aux opérateurs de registres- de registre sans « S » et puis on met la citation entre guillemets. On ferme les guillemets ; on met tout en italique et voilà, on continue avec la phrase. Parce que c'est deux actions. Une et deux.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Je crois qu'on pourrait inclure le lien. Pourquoi pas. J'ai la Russie.

RUSSIE : Merci Madame la Présidente. Ce texte a été fourni par le Canada. Pourriez-vous nous expliquer comment êtes-vous arrivés à cette rédaction pour Révoquer l'accréditation, pour retirer les noms malveillants ? Comment sommes-nous arrivés là, à cette proposition ?

---

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Le personnel de l'ICANN nous fournit les documents, pour faciliter notre travail.

INDE : Alors il faut revenir à la proposition originelle, à la première proposition. On reconnaît qu'il y a des obligations contractuelles qui ont été mises en place. Un point c'est tout. Le GAC prend note, etc. sans rentrer dans le détail, c'est-à-dire ce que signifient ces obligations contractuelles. C'est un terrain un peu plus ferme, plus solide.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Oui je crois que c'est bien. Vous trouvez tout ce que c'est acceptable ? Que c'est bien ? c'est bien de revenir à la version qui dit le GAC prend note. Le GAC prend note des diverses actions adoptées par le Conseil d'administration dont la mise en œuvre d'obligations contractuelles pour les opérateurs de registres sur la délégation des codes à deux caractères, sans rentrer dans le détail. Je vois que l'Iran acquiesce.

CANADA : Maintenant, on voudrait citer la résolution comme on l'a proposée tout à l'heure. Si l'opérateur de registre ne respecte pas les obligations contractuelles, alors l'ICANN va prendre les

---

mesures pertinentes. Voilà pourquoi on préfère d'en faire la citation.

INDE : Merci. Je dirais que le GAC prend note des diverses actions décidées par le Conseil d'administration, y compris les obligations contractuelles et là, je mettrai l'hyperlien vers la résolution, et puis continuez avec le reste. Je crois que de cette manière tous les membres seraient d'accord.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Merci, merci Tom, s'il vous plaît.

IRAN : Je crois que du point de vue juridique, si on dit opérateurs de registre, selon ce qui a été décidé dans la résolution, et on dit quelle est la résolution, la date et l'hyperlien, il doit y avoir la résolution, le numéro, la date et puis le lien, suivant ce qui a été stipulé dans la résolution du Conseil d'administration numéro tel et tel. Mais n'ajoutez rien d'autre.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Merci, Kavouss. Fabien.

---

FABIEN BETREMIEUX: Alors que vous discutez, nous allons vérifier que la référence soit vraiment exacte parce que je me demande dans quelle mesure ceci peut devenir une annonce de l'ICANN, en tant qu'organisation, pour mettre en place une résolution du Conseil d'administration. Nous essayons donc de mettre la référence la plus exacte possible.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Merci. Le Brésil.

BRÉSIL : Si vous êtes tous d'accord, Je suis d'accord aussi. La seule chose c'est que pour moi, cela n'a pas de sens parce que mon commentaire préalable était basé sur la compréhension que vous faisiez référence à des actions du Conseil d'administration, en réponse aux inquiétudes exprimées après la décision de novembre 2016. alors je crois qu'il y a eu des actions que l'ICANN a prises, a adoptées de manière erronée en pensant que ces mesures supplémentaires « dépré »- Sinon, on ne parle pas de cette résolution de novembre 2016, alors, tout ça est erroné. On parle de ce qui a été à l'origine. On fait référence à ça justement. Alors si vous êtes tous d'accord, je n'ai pas de problème et je trouve que ça n'a pas de sens. Je disais qu'il faut faire référence à l'intention du Conseil de réagir en ajoutant l'histoire de

---

novembre 2016. Mais je vois que ce n'est pas suffisant. Je vois que vous allez dans un autre sens, je suis confus.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : En réalité, cela a vraiment du sens. Pouvez-vous nous donner une phrase pour l'afficher sur l'écran ?

BRÉSIL : Je suggère simplement d'éliminer la phrase qui dit, y compris les obligations ou le fait d'imposer des obligations contractuelles, parce que si on dit ça, on ne prend pas note de l'action du Conseil d'administration en réponse à ce qui s'est passé en novembre 2016. Sinon, il faudrait dire que le Conseil d'administration a indiqué qu'il allait mettre à disposition, qu'il allait faire des précisions sur la procédure. Il fallait faire une énumération de toutes les actions du Conseil d'administration, mais c'est possible que je me trompe. D'autres collègues pourraient faire des commentaires à cet égard.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : OK. Vous êtes d'accord avec la proposition du Brésil ? Je veux dire éliminer la phrase qui remplace y compris l'imposition ou l'obligation contractuelle, parce que l'ICANN a pris d'autres mesures supplémentaires pour résoudre les inquiétudes des

---

membres concernés. Il y a toujours l'outil du site Web, la communication officielle avec les membres concernés.

INDE : Mais justement, on disait que non seulement nous acceptons les obligations contractuelles, mais aussi nous acceptons d'autres mesures. Et de cette manière, on peut couvrir les inquiétudes avec cette phrase qui commence par y compris.

BRÉSIL : Si vous tenez compte de la suggestion de l'ambassadeur Bénédicte, peut-être pourrait-on dire que ces mesures qui ont été adoptées sont présentes dans les obligations contractuelles du site Web. Et l'objectif serait d'éviter la confusion avec ces codes à deux caractères, et en dernier lieu, éliminer les sites Web qui font une utilisation malveillante des données. On pourrait dire « Le GAC prend note des différentes actions adoptées par le Conseil d'administration pour éviter » et puis continuer la phrase avec ce qu'il y avait là, dans la partie qui était surlignée en jaune.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Quelle est la partie du texte que vous voulez considérer ? La partie du texte surlignée en jaune ?

---

BRÉSIL : On peut revenir au texte surligné en jaune.

TOM DALE : Fabien a le texte ou la rédaction des conditions si vous voulez l'inclure.

BRÉSIL : Les deux objectifs de ces actions sont les suivants : éviter la confusion d'une part et en dernière instance, en dernier lieu, éliminer l'utilisation malveillante des codes à deux caractères. Et ces mesures incluraient les engagements contractuels sans les mentionner. Et aussi l'outil du site Web pour essayer d'aborder les inquiétudes des membres du GAC.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Merci le Brésil. L'Australie a la parole maintenant.

AUSTRALIE : Nous croyons qu'il y a une préférence pour le texte, c'est-à-dire le texte proposé par le Canada. Si on introduit des modifications, on pourrait finir par éliminer ce paragraphe si long et dire quelque chose comme le GAC prend note des différents avis qu'il a donnés sur la question auparavant. Et le

---

laisser comme ça.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Alors maintenant, on suggère de raccourcir le fondement ? Et de laisser une phrase courte qui reflète les deux aspects.

ROYAUME-UNI : Paul Blaker au nom du royaume uni. Pouvons-nous voir sur l'écran la suggestion de l'Australie ? Peut-être le représentant pourrait dicter son texte.

AUSTRALIE : Merci Madame la Présidente. On pourrait mettre quelque chose de tout à fait simplifié et dire « Le GAC prend l'ordre des différents avis donnés au préalable sur la question ».

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Je crois que nous essayons de reconnaître les mesures prises par le Conseil d'administration, non pas l'avis du GAC. L'Iran demande la parole. Le Royaume-Uni, l'Iran.

IRAN : Merci Madame la Présidente. C'est vraiment bizarre de mettre dans le fondement que nous avons pris note de l'avis qui a été

---

donné. Mais de quel type de fondement s'agit-il ? Les gens sont peut-être fatigués ? je pense que nous ne pouvons pas dire que le GAC prend note de divers avis que nous avons présentés.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Nous ne sommes pas encore arrivés à un accord sur quoi que ce soit. Permettez-moi de céder la parole à l'Australie pour des éclaircissements puis le Royaume-Uni et le Brésil.

AUSTRALIE : Merci Madame la Présidente. Ma remarque concernait le fait que nous avons ici un paragraphe assez long du point de vue historique, et je ne sais pas si nous sommes tous d'accord en ce sens que nous le considérons en fait équilibré, ce paragraphe. Donc je dis que nous devrions conserver la rédaction. La formulation du Canada. Ou que nous simplifions tout cela et que nous éliminions toute cette partie historique qui apparaît dans ce paragraphe.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Merci l'Australie. Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Paul Blake pour les registres. Je crois que nous parlons ici

---

d'uniformité. Dans la première phrase qui est sur l'écran maintenant, il y a la proposition pour ne pas rentrer dans le détail pour ce qui est des actions, des mesures prises par l'ICANN. Pour être cohérent, il ne faut pas rentrer dans le détail de l'avis qui a été présenté par le GAC. Nous effacerions tout ce paragraphe et au lieu de cela, nous prendrions l'approche de la première phrase. Nous prendrions tout simplement note des nombreuses mesures ou des différentes mesures. Cela rendrait le communiqué plus court et plus facile à lire. Et nous aurions une approche plus cohérente.

Nous comprenons qu'il y a des collègues qui sont très attachés à ce paragraphe historique très étendu, mais si nous rentrons là, il va y avoir davantage de détails pour ce que fait l'ICANN dans l'histoire. Nous devrions revenir sur le texte dont nous discutons et sur lequel nous étions pratiquement d'accord. Mais si nous n'allons faire que souligner les mesures prises par le Conseil d'administration, nous devrions faire la même chose pour les avis préalables. Il ne faut pas utiliser la répétition dans de nombreux paragraphes.

PRÉSIDENTE ISMAÏL :

Merci le Royaume-Uni. Maintenant le Brésil.

---

BRÉSIL :

Merci Madame la Présidente. La difficulté du Brésil par rapport au paragraphe que le Canada avait proposé c'est que ce paragraphe n'était pas tout à fait exact. Si le Canada pouvait présenter un paragraphe plus disons détaillé ou plus exact par rapport aux obligations contractuelles, concernant les termes contractuels proposés par l'ICANN, mais il faut que ça soit exact. Le texte que nous avons proposé était une tentative de simplifier ce thème, et c'est plus exact par rapport à ce que nous avons. Parce que quand on ne parle pas des obligations contractuelles comme les seules mesures, nous sommes justes par rapport aux autres efforts que l'ICANN a faits qui ne sont pas mentionnés là. Comme par exemple, ce site Web qu'ils ont établi. Je suis d'accord en ce sens qu'il vaudrait mieux avoir un paragraphe plus exact qui est le début des fondements et ensuite conserver les fondements tels qu'ils ont été présentés et d'être aussi exact que possible. Je demanderai donc au Canada de bien vouloir nous présenter un texte satisfaisant pour tous et exact.

PRÉSIDENTE ISMAÏL :

Merci le Brésil. L'Iran.

IRAN :

Merci Madame la Présidente. Nous avons parlé pendant des heures. Que pouvons-nous faire ? nous ne sommes pas d'accord

---

avec tous ces changements. Revenons au texte jaune. J'ai des réserves pour donner mon accord sur le terme « can » en anglais « pouvoir », que l'on dise en anglais l'ICANN peut; nous pourrions le conserver. Éliminons tout le reste. Je pense que nous pouvons conserver le texte des États-Unis et ne rien changer aux antécédents historiques.

Tom, cher Tom, veuillez éliminer toutes ces options qui disent « devrait » et « en mesure de » et laisser tout simplement « peut ». Laissez peut, can en anglais. L'ICANN peut. Effacez tous les crochets autour du mot peut et tout le reste jusqu'à « en dernier recours ». C'est ce que l'on appelle le consensus aux Nations Unies, le consensus auquel on parvient par épuisement. C'est la dernière action. Voilà ce qu'ils ont proposé.

PRÉSIDENTE ISMAÏL :                      Oui.

IRAN :    Merci.

PRÉSIDENTE ISMAÏL :                      Le Rwanda. Avant de céder la parole Rwanda, je veux remercier Kavouss, nous aurons texte. Nous allons faire des ajustements de moindre importance pour corriger l'information qui n'est pas

---

exacte au point de vue des faits. Il y a un manque de précision dans la phrase où l'on parle de l'élimination immédiate des noms de domaine qui font usage malveillant de l'information. Nous allons donc modifier cela sur l'écran avec l'aide de Fabien pour que ce soit exact. Je pense que nous pouvons adopter ce texte. Pendant que nous apportons correction, je cède la parole Rwanda.

RWANDA : Merci Madame la Présidente. Je voulais en parler justement parce que nous avons des références sur le site Web de l'ICANN. Il faut que nous nous servions de l'information exacte présentée dans la décision de l'ICANN. Voilà ce que je voulais dire.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Merci beaucoup le Rwanda. Le Brésil maintenant.

BRÉSIL : Merci. Je crois que nous parvenons une solution. Je voudrais cependant proposer quelque chose pour la première partie, parce que, à mon avis, la manière dont cette première partie est rédigée si nous faisons référence à novembre 2016, bon, cela n'a pas trop de sens. Nous devrions dire il me semble que le GAC prend note des mesures prises par le Conseil d'administration

---

dans une tentative de réponse aux préoccupations du GAC exprimées précédemment. Ou quelque chose comme ça. Nous pouvons dire ensuite, cependant, ces mesures ne résolvent pas, ne donnent pas de réponse aux préoccupations parce que si nous parlons des choses qui ont été faites en novembre 2016, cela n'a aucun sens de commencer par là. Je crois que nous devrions prendre note de ce qui a été dit ce matin, ou hier. Je m'en souviens plus. Quand le Conseil d'administration a donné des informations ou pris des mesures pour essayer de répondre aux préoccupations qui ont été exprimées. Je crois que nous avons constaté cela ici. Nous avons pris note de ces actions, de ces mesures prises par le Conseil d'administration dans une tentative de résolution de ces préoccupations. Cependant, ces mesures ne suffisent pas au point de vue des pays qui ont été affectés.

PRÉSIDENTE ISMAÏL :                   Pouvons-nous essayer d'être clairs ? Vous voulez que nous disions au début, le GAC prend note de et qu'ensuite, nous passions au texte jaune ?

BRÉSIL :                                    LA deuxième partie du texte jaune pourrait être déplacée peut-être, là où l'on dit que le GAC prend note d'un nombre varié de

mesures prises par le Conseil d'administration dans une tentative de résolution ou de réponse aux préoccupations exprimées au préalable. Je regarde ici tous les anglophones natifs pour qu'ils puissent améliorer cette formulation de la phrase. Dans une tentative de réponse aux préoccupations préalablement exprimées quant à la décision de novembre 2016 ou quelque chose comme ça. Je crois que nous devrions faire référence au nombre de mesures que le Conseil d'administration a adoptées après novembre 2016 pour répondre à l'avis que nous lui avons présenté au préalable. Nous pourrions dire aussi, peut-être, par rapport à la libération des codes à deux caractères, point, cependant, ces mesures n'ont pas suffi. Parce que mon intention ici est de faire référence aux différentes mesures adoptées par le Conseil dans la période allant de novembre 2016 à l'heure actuelle, y compris les mesures les plus récentes. C'est une tentative du Conseil d'administration de répondre à nos préoccupations. Mais nous disons ensuite ces mesures continuent à ne pas suffire. Et c'est comme cela que nous pouvons constater les faits. Si nous faisons référence à une date avant novembre, je pense que ce n'est pas correct. Voilà ce que je suggère.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Bien. Donc est-ce que vous êtes d'accord ? Le Guyana.

---

GUYANA : Si nous modifier ici la rédaction « Le GAC prend note des nombreuses mesures prises par le Conseil d'administration pour répondre à des préoccupations exprimées au préalable par rapport à la libération des codes à deux caractères.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Est-ce que vous trouvez que c'est correct ? Le Brésil. Oui. Est-ce qu'il y a des objections ? Alors nous considérons comme terminée cette partie concernant les codes de caractère. Il nous resterait ce qui concerne la phrase des OIG. Nous avons fait quelques ajustements. Il y a le texte concernant les OIG. Excusez-moi, Tom, une minute. Cela se rapporte aux codes à deux caractères.

IRAN : Nous parlons du point numéro 3.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Nous pouvons le lire d'abord puis prendre les commentaires pertinents. Merci.

TOM DALE : Il s'agit d'un texte qui été révisé que l'OMPI a envoyé par suite de

---

ce que nous avons dit au préalable. Le GAC recommande au Conseil d'administration de l'ICANN de continuer à travailler avec le GAC pour garantir la précision et la complétude des contacts des OIG sur la liste actuelle des identificateurs des OIG.

IRAN : Je ne sais pas si je ne m'abuse. J'ai parlé avec les gens de l'OMPI, mais il me semble qu'au lieu de dire pour garantir c'est aux fins de la garantie. C'est une correction par rapport au texte en anglais. Pourrions-nous le faire s'il vous plaît ?

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ? Je ne vois pas Brian, mais je ne pense pas qu'il ait des objections sur ce texte. Pouvons-nous aborder la partie finale ? Le Rwanda.

RWANDA : Merci Madame la Présidente. Je crois que nous avons eu ce type d'avis lors de la dernière réunion. Le troisième. Alors quelle a été la réponse du Conseil d'administration ? Je crois qu'il s'agit d'un avis qui rejoint celui de la dernière réunion. Nous devrions voir donc quelle est la réponse de l'ICANN pour le souligner encore une fois.

---

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Merci. Nous avons présenté notre avis sur les OIG à San Juan. Le Conseil d'administration y a répondu par une série de questions. Nous avons répondu à ces questions. Et il voulait avoir enfin un peu plus de clarification à cet égard. Voilà pourquoi nous disons que nous devrions continuer à travailler en collaboration sur ce thème. C'est une manière de le dire de manière résumée. Pouvons-nous aller à la fin des fondements parce qu'il me semble aussi qu'on faisait référence au même point, pour nous assurer que nous sommes cohérents dans nos expressions.

TOM DALE : le dernier paragraphe des fondements disait par rapport au point trois : Le GAC a recommandé de manière supplémentaire au Conseil d'administration d'attribuer des ressources suffisantes pour garantir la précision et la complétude des contacts des OIG dans la liste de réserve et s'attend à des progrès sur ce sujet.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Excusez-moi. Brian n'est pas là. Kavouss, s'il vous plaît.

IRAN : Oui, je modifierai les verbes en anglais ; par rapport à suffisant, je n'ai pas de problème. Au lieu d'utiliser le gérondif, j'utiliserai

---

l’infinitif en tout cas en anglais.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Parfait. La Guyane et puis le Rwanda.

GUYANA : Qu’est-ce que ça veut dire de manière supplémentaire et qu’est-ce que ça veut dire au préalable ? Additionally and previously, en anglais.

TOM DALE : Je crois que l’intention était la suivante. Additionally, c’était supplémentaire par rapport aux composantes que le fondement de l’avis présentait. Mais après l’avoir dit, moi je n’y vois pas non plus très clair. Je ne l’ai pas écrit.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : En plus, il faudrait dire en plus le GAC a recommandé au Conseil d’administration. C’est ça, l’intention ? Les États-Unis, s’il vous plaît. Et je reviens au Rwanda.

ÉTATS-UNIS : Je ne peux pas parler au nom de l’OMPI, mais il me semble que ce n’est pas important ce mot Additionally.

---

PRÉSIDENTE ISMAÏL :           Merci le Rwanda, s'il vous plaît.

RWANDA :                            Merci, Madame la Présidente. Je voudrais moi aussi poser une autre question parce qu'après ce communiqué il me semble que nous devrions dire aussi quelque chose à propos .africa. Je n'ai vu aucun commentaire par rapport à .africa et il me semble qu'il y a eu des échanges de courriels dans la liste de diffusion. Les pays de l'Union africaine ont demandé à ce que le thème de .africa et .au soit abordé. Je pense que nous devrions avoir des mises à jour sur cela.

PRÉSIDENTE ISMAÏL :           Il n'y a pas de rapport de mise à jour sur l'union africaine, du côté de l'union africaine. Cela n'était pas dans l'ordre du jour. Nous n'en avons pas discuté non plus. J'ai voulu les contacter avant cette réunion, mais je n'ai pas eu de réponse. Nous nous attendons à ce qu'ils disent quelque chose à cet égard. Je crois que nous avons fini sur cela. Il reste une demande de précision pour voir comment le fondement serait finalement formulé. Pourrions-nous revenir pour que nous ayons tous compris la même chose par rapport au fondement sans aller revoir le texte. Seulement, le premier paragraphe. Tom, s'il vous plaît.

---

TOM DALE : Les fondements donc, le GAC prend note du nombre de mesures adoptées par le Conseil d'administration pour répondre aux préoccupations préalablement exprimées sur la libération des codes à deux caractères, mais cette mesure n'a pas été suffisante pour les pays concernés.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Merci Tom. Maintenant, nous révisons la structure des fondements.

IRAN : Oui. Dans la première ligne, nous parlons des mesures, et dans la troisième, nous parlons d'actions en anglais et mesures en anglais. Est-ce qu'il s'agit d'actions ou est-ce qu'il s'agit de mesures ? Dans cette troisième ligne, nous devrions dire que ces actions n'ont pas suffi. Nous parlons des actions. Si nous parlons d'action dans la première ligne, il faut parler des actions dans la troisième ligne. Je ne vais pas au fond de la question.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Merci, Kavouss. Donc nous allons avancer. Il y a ensuite tous les fondements tels qu'ils apparaissaient au début. Il me semble que nous n'avons pas besoin de revenir là-dessus, dans le mot à

---

mot. Alors nous avons fini notre travail pour les codes à deux caractères. Merci. Tom s'il vous plaît.

TOM DALE : Merci Manal. Voilà la dernière section avec une seule proposition pour la section de suivi de l'avis précédent sur le GDPR et le WHOIS, le GAC reconnaît que le Conseil d'administration proposait quatre éléments de l'avis du GAC. Le GAC encourage le Conseil d'administration à prendre des mesures pour avancer sur la résolution de cette question.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Est-ce qu'il y a des commentaires ?

INDE : Nous pourrions peut-être parler des priorités de manière immédiate ou dans des délais qui seraient établis pour suggérer qu'il s'agit de quelque chose d'urgent.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Excusez-moi, je ne vois pas trop clair, je ne vois pas clair d'où ce texte est-il venu. Le Royaume-Uni.

---

TOM DALE : Le Royaume-Uni et les États-Unis.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Bon. Nous pouvons peut-être encourager le Conseil d'administration. L'Inde de manière prioritaire.

INDE : Le mot que nous pouvons utiliser c'est de manière prioritaire. Donc c'est suffisamment ouvert et en même temps, cela donne une idée de l'urgence de la demande.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Je réfléchis à voix haute. Mon souci ici, c'est que nous parlons d'un avis qui a été reporté. Nous pouvons faire référence à cela. Nous pouvons faire référence à l'annexe de la spécification temporaire qui doit permettre d'aborder ce thème pour que ces thèmes soient considérés comme des thèmes prioritaires dans l'annexe de la spécification temporaire. C'est-à-dire, qu'est-ce qu'on demande au Conseil ici en définitive parce que c'est le suivi de l'avis que nous avons déjà donné et ils ne sont pas encore en position de l'accepter. L'Iran s'il vous plaît.

IRAN : Oui Manal, vous a raison. On n'a pas mentionné spécifiquement,

---

mais les actions sur ces quatre points dépendent d'autres actions ou d'autres activités qui doivent avoir lieu. Ce n'est peut-être pas approprié de dire comme priorité parce qu'il y a d'autres questions qui sont en attente pour que l'ICANN, pour que le Conseil puisse les aborder.

Si les collègues sont d'accord, on devrait éliminer « comme priorité », ou peut-être mettre dès que possible. Mais je crois qu'on ne peut pas parler de priorité parce qu'il y a beaucoup de questions en attente. Il y a deux versions. On pourrait mettre dès que possible ou tout simplement effacer comme une priorité.

PRÉSIDENTE ISMAÏL :           Merci Kavouss. Alors ma question à ce qui est rédigé ici. On fait le suivi de l'avis du GAC ou à la mise en œuvre de cet avis depuis, l'annexe de la spécification temporaire. L'Iran.

IRAN :                               Bon, mais différer ou remettre à plus tard, c'est comme rejeter.

PRÉSIDENTE ISMAÏL :           On dit qu'on ne peut pas décider en ce moment. Ils disent que si nous décidons en ce moment, ils vont rejeter notre avis. Donc on l'a remis à plus tard. On a remis la décision à plus tard. Les États-Unis.

---

ÉTATS-UNIS :                   Merci. Je veux dire que nous avons fait un changement parce que la démarche à suivre n'était pas claire ; il y a plusieurs voir qu'ils peuvent adopter pour aborder notre préoccupation. Nous ne voulions adhérer à aucune voie en particulier. Voilà pourquoi on a choisi cette rédaction.

PRÉSIDENTE ISMAÏL :       J'essaie de réfléchir. Du point de vue du Conseil d'administration, je pense à la manière dont ils répondent. S'ils sont en mesure de répondre ou si notre avis sera rejeté. Ou si on va à la question de la remise à plus tard. Je ne sais pas si je me fais comprendre. Je n'ai pas de problème avec le texte, mais si on réitère la même chose dans la même condition, ils vont nous donner la même réponse. La Commission européenne, l'Iran et puis les États-Unis.

COMMISSION EUROPÉENNE :    Merci Madame la Présidente. Je crois que la question, c'est que nous voulons que le Conseil d'administration ne laisse pas de côté les questions qu'il a remises à plus tard. Nous voulons dans une certaine mesure leur rappeler qu'ils doivent respecter notre demande. On pourrait mettre de manière opportune ou quelque chose de semblable à la fin de la phrase

---

ou sinon, peut-être on peut laisser le texte tel quel parce que comme les États-Unis l'ont bien dit, l'idée est d'être flexible et de maintenir la flexibilité à l'avenir. Le Conseil d'administration doit être en mode alerte parce que nous leur disons qu'on l'a déjà dit, donc c'est compliqué.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Merci. Vous voyez pourquoi je demandais s'il fallait faire un suivi ou la mise en œuvre à partir de l'annexe, parce qu'on a les quatre éléments de l'avis différés dans l'annexe pour ce qui est de la spécification temporaire pour que la communautaire puisse travailler là-dessus. Alors ce que l'on peut faire, c'est un suivi sur la mise en œuvre de l'avis différé et pas suivi, sur l'avis.

IRAN : Ce que vous venez de dire est approprié, c'est correct. Mais y'a pas de problème si vous mettez dès que possible, parce que si on met dès que possible alors on a la connotation peut-être qu'ils peuvent attendre autre chose. Et d'autre part, on ne veut pas leur faire une pression. Et je crois qu'avec dès que possible la question serait- c'est-à-dire on aurait trouvé une solution.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Merci Kavouss. Et la phrase vise à établir clairement qu'on fait le

---

commentaire sur l’avis. Corrigez-moi s’il vous plaît.

ÉTATS-UNIS :

En ce moment, mon cerveau ne fonctionne pas très bien. Mais si l’on pense logiquement, on peut demander. On peut faire référence qui sont articulées dans l’annexe et on peut demander de nous tenir au courant de la manière dont ils vont aborder ces questions à l’avenir. Pour que ce soit plus clair.

PRÉSIDENTE ISMAÏL :

Vous dites de faire une liste ou simplement une référence ? Comment ? Comme cela est reflété dans l’annexe de la spécification temporaire ? C’est ce que vous dites ? Le Royaume-Uni. Allez-y s’il vous plaît.

ROYAUME-UNI :

Paul Blaker au micro. J’allais dire que nous croyons qu’il faudrait maintenir le texte tel qu’il était ; en faisant ajouts, ça se complique. On sait bien que la situation est en cours. On a un de la réception d’un avis des autorités de protection des données de l’Union européenne. Alors le texte a été rédigé très soigneusement, notamment quand on parle d’aborder les questions pour donner une certaine flexibilité à la réponse. Je n’ai pas une opinion ferme par rapport à la suggestion des États-

---

Unis, mais il faut être très prudent et de ne pas faire trop de modifications à ce texte ; c'est une question délicate. Merci.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Alors on va effacer le texte entre crochets et on va conserver le texte tel qu'il était dès le début, le Rwanda s'il vous plaît.

RWANDA : Merci Madame. Je crois qu'il y a tellement d'initiatives ici qui vont être mises en place que nous pourrions unifier ceci dans quelque chose comme le modèle d'accès unifié et l'EPDP. Et dans ce cas, je crois que ce n'est pas facile d'obtenir une question du Conseil. Réponse, pardon, du Conseil, parce qu'il faut attendre le développement de l'EPDP de ce modèle d'accès unifié.

Nous pourrions peut-être ajouter une phrase utilisant disant qu'on prendra en considération ces dispositifs lorsque l'on aura développé l'EPDP. Le modèle d'accès unifié. Merci.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : C'est ce que l'on essaie de faire de manière indirecte à travers ce texte, parce que le Conseil n'est pas en mesure de mettre en place ou de développer. On fait tout simplement le suivi de l'avis préalable pour nous assurer que ce soit une priorité et que nous

---

soyons informés de toutes les actions. Je réponds à votre question ?

IRAN : Je crois que si l'on ajoute des choses, ça va se compliquer de plus en plus. Alors, laissons-le comme il était ce paragraphe.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Je crois que c'est difficile en ce moment d'ajouter plus de texte.

INDE : Pourriez-vous mettre les quatre points de l'avis pour référence ? Ces quatre items ou quatre points qui ont été remis à plus tard ?

Je crois qu'il faut distinguer entre les personnes physiques et les personnes morales. Ce serait bien de pouvoir le visualiser. Ces quatre éléments ont trait à la confidentialité, aux limitations des consultations, au fait de distinguer les personnes physiques, des personnes morales. Et quatrièmement, maintenir l'accès entre ce moment-ci et lorsque nous aurons un modèle pour l'accès aux données du WHOIS. Les données non publiques.

INDE : J'ai une suggestion, peut-être qu'on pourrait inclure le mot urgent. Et par la suite on peut donner un cadre à ces actions

---

adoptées par le Conseil d'administration pour prendre des mesures urgentes. On pouvait dire quelque chose comme ça.

L'avis du communiqué de San Juan est affiché sur l'écran. Peut-être qu'on pourrait utiliser le texte préliminaire, n'est-ce pas ? Le GAC reconnaît que le Conseil d'administration a remis à plus tard quatre éléments de l'avis du GAC. Le GAC demande au Conseil de prendre des mesures urgentes pour aborder ces questions. Je crois que ce serait plus sûr et plus juste.

PRÉSIDENTE ISMAÏL :

Ce n'est pas implicite ça ? lorsqu'on dit « demande », ce n'est pas une question d'urgence. Quand on dit demande, on demande instamment au Conseil d'administration.

INDE :

Alors le GAC conseille le Conseil d'administration de prendre des mesures urgentes pour aborder les questions. Ceci est un suivi de l'avis que nous avons déjà fait.

IRAN :

Je crois que le mot urgent est un peu trop fort, parce que des mesures urgentes, qu'est-ce que ça signifie ? Pourquoi on a besoin de mesures urgentes ? Peut-être on pourrait dire nécessaires, mais pas urgentes.

---

PRÉSIDENTE ISMAÏL : À cette heure-ci, eh bien je laisserai le texte tel quel. Je suis donc d'accord avec vous. États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Je suis d'accord de maintenir le texte tel quel parce que c'est assez compliqué. Et il y a encore des questions qui n'ont pas encore été décidées pour savoir si l'EPDP contiendra des questions ou pas. Ce n'est pas encore clair si le véhicule d'abord pour aborder cette question existe. Donc on est censé de laisser un texte bref et simple.

PRÉSIDENTE ISMAÏL : Merci les États-Unis. On considère que le communiqué a été approuvé. Très bien. Merci beaucoup. Merci à tous. Je m'excuse de vous avoir- c'est-à-dire merci aux interprètes. Nous nous excusons de vous avoir retenu jusqu'à si tard. Merci à tout le personnel de soutien. Merci au personnel technique aussi. Merci à tous.

Le communiqué ne sera émis que demain pour que [...]

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**